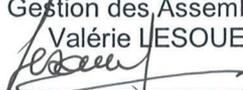


Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de Grand Besançon Métropole le : 3103/2020	Séance du Lundi 2 Mars 2020 qui s'est déroulée à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF 
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Lundi 2 Mars 2020 à 18h07 à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil de Communauté a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 30/01/20

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Monsieur Daniel HUOT comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 30/01/20.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 85 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.3 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.4 - Désignation d'un représentant de Grand Besançon Métropole au sein de la SAEM Batifranc

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la désignation de M. Alain BLESSEMAILLE au sein du conseil d'administration de la SAEM Batifranc.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

R. 1.1.1 - Budget Primitif 2020

A l'unanimité des suffrages exprimés, 3 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le Budget Primitif 2020, budget principal et budgets annexes, par chapitre conformément aux balances ci-annexées et au document comptable joint et de reprendre les résultats de l'exercice précédent pour le Budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest,
- confirme au titre de l'exercice 2020 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0 Abstentions : 3 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- La révision des autorisations de programme et leurs découpages en crédits de paiement concernant :
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Infrastructures Nord » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports) ;
- L'augmentation des AP suivantes :
 - AP/CP « Habitat 2013-2021 »,
 - AP/CP « PNRU 2016-2024 » ;
- La création de deux autorisations de programme :
 - AP/CP « Campus »,
 - AP/CP « Grande Bibliothèque ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.3 - Vote des taux de fiscalité 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du gel du taux de taxe d'habitation en 2020, dans le cadre de la réforme fiscale, soit 9,63%.
- se prononce favorablement sur la fixation des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2020 :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,54 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1,17 %
 - o Cotisation Foncière des Entreprises : 26,26 %.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.1.4 - Acquisition et prestations de location et installation de matériels événementiels et festifs

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les lots de l'accord-cadre avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres.

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

R. 1.2.1 - Liste des emplois permanents au 1er janvier 2020

A l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte la liste des emplois permanents au 01/01/2020.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.2 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 2 emplois et 1 recalibrage - Conservatoire à Rayonnement Régional

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création d'un emploi d'attaché (Conseiller aux études) grade de référence attaché principal au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif, grade de référence adjoint administratif principal 1^{ère} classe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la suppression d'un emploi d'adjoint technique, de catégorie C, (Responsable accueil et surveillance) au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la création d'un emploi de technicien (Responsable bâtiment/accueil/surveillance) catégorie B, grade de référence technicien principal de 1^{ère} classe au sein du Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Besançon Métropole,
- la suppression des emplois de professeur d'enseignement artistique (0,5 Jazz) et d'assistant d'enseignement artistique (0,8 Violon) actuellement vacants de la Liste des Emplois Permanents,
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 1.2.3 - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la mise à jour des ratios d'avancement de grade promus/promouvables.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

R. 6.1 - Convention et programme de travail 2020-2022 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

Mmes C. BARTHELET et M. DONEY et MM. F. ALLEMANN, N. BODIN, P. DUCHEZEAU, J.L. FOUSSERET, G. GALLIOT, P. GONON, Y. GUYEN, A. LORIGUET, M. LOYAT, T. MORTON et S. RUTKOWSKI(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du programme de travail AudaB pour l'année 2020 et des orientations 2020-2022,
- se prononce favorablement sur la convention de financement et de partenariat pluriannuelle 2020-2022 entre Grand Besançon Métropole et l'AudaB, prévoyant notamment le concours financier de Grand Besançon Métropole à hauteur de 390 000€ pour 2020,
- autorise le Président à signer la convention pluriannuelle 2020-2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

R. 6.2 - Interreg Franco-Suisse Arc Horloger - Dépôt de projet

M. J.L. FOUSSERET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet,
- autorise le Président à signer la convention inter partenariale avec la Ville de Besançon/Musée du Temps et avec le PETR du Pays horloger,
- approuve le plan de financement tel qu'il figure dans la fiche pré-projet,
- autorise le Président à déposer le dossier complet de demande de financements Interreg France Suisse, pouvant présenter des évolutions mineures des contenus du projet ainsi qu'un ajustement du budget et du plan de financement dans la limite +/-10% par rapport aux éléments présentés dans la fiche pré-projet.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.3 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

M. G. GALLIOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.4 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. G. GALLIOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Dannemarie-sur-Crête.
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Dannemarie-sur-Crête dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.5 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

M. G. GALLIOT, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Dannemarie-Sur-Crête.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.6 - Commune de Chalèze - Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique

M. R. BLAISON conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté émet un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de Chalèze tel qu'il est annexé à la présente délibération, ainsi que sur l'ajout dans les annexes du PLU de la commune de Chalèze de la délibération communautaire en date du 17 octobre 2019 relative à la fixation des taux et exonérations de la Taxe d'aménagement sur son territoire et des modalités de reversement aux communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.7 - Commune de Chalèze - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. R. BLAISON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Chalèze,
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Chalèze dans les conditions définies dans la délibération du Conseil de communauté du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.8 - Commune de Chalèze - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable

M. R. BLAISON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'institution du régime de déclaration préalable aux travaux de ravalement de façade et à l'édification de clôture sur le territoire de la commune de Chalèze.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.9 - Commune d'Osselle-Routelle - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable

Mme A. OLSZAK, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- confirme que la concertation relative au projet de Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 9 juin 2016,
- arrête le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Osselle-Routelle tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.10 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification n°1 - Approbation après enquête publique

M. T. JAVAUX, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Amagney telle qu'elle est annexée à la présente délibération, ainsi que sur l'ajout dans les annexes du PLU de la commune d'Amagney de la délibération communautaire en date du 17 octobre 2019 relative à la fixation des taux et exonérations de la taxe d'aménagement sur son territoire et des modalités de reversement aux communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.11 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

M. G. BAULIEU(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification simplifiée n°3 du PLU de la commune de Serre-les-Sapins telle qu'elle est jointe à la présente délibération, ainsi que sur l'ajout dans les annexes du PLU de la commune de Serre-les-Sapins de la délibération communautaire en date du 17 octobre 2019 relative à la fixation des taux et exonérations de la taxe d'aménagement sur son territoire et des modalités de reversement aux communes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 6.12 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°4 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. D. HUOT(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mamirolle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

R. 6.13 - Commune de Marchaux-Chaufontaine - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chauffontaine - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Chauffontaine (commune nouvelle de Marchaux-Chaufontaine).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 6.14 - Commune de La Vèze - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU lors de la Modification n°1 du PLU

Mme C. CUINET, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le principe d'une ouverture à l'urbanisation des zones 2AU pour permettre la réalisation de 37 logements conformément aux objectifs du SCoT, du PLH et du PLU.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 6.15 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

M. T. JAVAUX, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les modalités de mise à disposition du dossier au public de la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Amagney.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 96 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

R. 7.1 - Festival Grandes Heures Nature – Edition 2020 - Programmation et budget prévisionnel

MM. JL. FOUSSERET, P. GONON et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la programmation prévisionnelle de l'édition 2020 du Festival Grandes Heures Nature ;
- la ventilation du budget prévisionnel de l'édition 2020 parties dépenses et recettes ;
- l'autorisation à donner au président de Grand Besançon Métropole à signer les conventions de co-organisation et de partenariats à intervenir dans le cadre de la prochaine édition du Festival Grandes Heures Nature et à encaisser les recettes afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 7.2 - Syndicat Mixte des Maisons Comtoises – accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

Mmes C. CUINET, M. DONEY, O. FAIVRE-PETITJEAN, E. MAILLOT et T. ROBERT et MM. Y. DELARUE, V. FIETIER, P. GONON, C. LIME (2), A. LORIGUET, D. HUOT (2), T. MORTON, JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la poursuite du contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 83 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 15

R. 7.3 - Fonds d'aides aux écoles de musique : Attribution des subventions 2020 supérieures à 23 000 €

M. G. VAN HELLE, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution, sous réserve du vote du BP 2020 et du PPIF 2020-2024, de quatre soldes de subventions d'un montant total de 103 928 € accordées aux écoles de musique associatives dites pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2020 :
 - 26 412 € à la MJC Palente Orchamps,
 - 34 297 € au CAEM,
 - 25 840 € à AMUSO,
 - 17 379 € à l'Ecole de musique du Plateau.
- autorise Monsieur le Vice-Président, en charge de la Culture, du Tourisme et du Sport, ou son représentant, à signer les conventions triennales avec le CAEM, la MJC Palente Orchamps, AMUSO, et l'Ecole de musique du Plateau.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

R. 7.4 - Avenant à la convention de partenariat avec le Club Besançon Triathlon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer l'avenant à intervenir avec le club Besançon triathlon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°8 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

R. 8.1 - Eau potable - Retrait de Grand Besançon Métropole (GBM) du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs - Vente d'eau en gros par le SAEP de Byans-sur-Doubs à GBM

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de retrait de Grand Besançon Métropole (GBM) du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs,
- se prononce favorablement sur le pacte de solidarité annexé à la convention de retrait,
- se prononce favorablement sur la convention avec le SAEP de Byans-sur-Doubs pour la vente d'eau potable en gros par le SAEP de Byans-sur-Doubs à GBM,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer les conventions et le pacte de solidarité annexés au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.2 - Conventions de livraison d'eau potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et Grand Besançon Métropole (GBM)

MM. G. GALLIOT, C. MAIRE, Y. MAURICE et D. PARIS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention de desserte en eau potable par le SIEVO d'abonnés situés sur le territoire de GBM dans les communes d'Avanne-Aveney, de Grandfontaine, de Velesmes-Essarts et de Saint-Vit,
- se prononce favorablement sur la convention d'achat-vente d'eau entre le SIEVO et GBM pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable de leur réseau respectif, du secours de Grandfontaine, Montferrand et Velesmes-Essarts, la fourniture d'eau de la défense incendie d'une partie de la commune de Saint-Vit et l'alimentation de quelques abonnés sur la commune de Chauenne,
- se prononce favorablement sur la convention portant sur les ressources en eau potable sur la plaine de Saint Vit,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à :
 - o signer les conventions annexées au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

R. 8.3 - Convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la réalisation d'une étude géophysique sur Novillars

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la réalisation d'une étude géophysique sur Novillars,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.4 - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue pour l'intégration de la nouvelle réglementation sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Mmes C. CUINET et T. ROBERT et MM. JM. CAYUELA et P. CHANEY, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant n°4 du contrat de Délégation de Service Public eau potable entre GBM, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue et Gaz et Eaux,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer l'avenant précité et tous documents afférents à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

R. 8.5 - Offre de concours pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées rue d'Avanne à Montferrand-le-Château pour les besoins de l'EHPAD Jean XXIII

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'offre de concours pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées rue d'Avanne à Montferrand-le-Château pour les besoins de l'EHPAD Jean XXIII,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec ACIS France la convention d'offre de concours ci-annexée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 8.6 - Convention de prestations de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement collectif et modernisation des réseaux de collecte avec la société Véolia

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le projet de convention de facturation avec Véolia,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

R. 2.1 - Aménagement rue de la Distillerie - Roche lez Beaupré - Acquisition foncière

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet du tracé de la voie et le contenu des travaux à réaliser pour finaliser le prolongement de la rue de la Distillerie et permettre son accès direct à la rue d'Arcier ;
- autorise M. le Président, ou son représentant, à poursuivre les démarches utiles à l'acquisition d'une emprise d'environ 110 m² issue de la parcelle cadastrée « AE 96 - Lieudit « La Butte » d'une surface de 790 m² » indispensable à la finalisation du projet ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à recourir à la procédure d'expropriation le cas échéant, et dans ce cas, à solliciter la déclaration d'utilité publique du projet et de l'acquisition utile à sa réalisation ainsi que la déclaration de cessibilité de la parcelle indispensable à sa réalisation ;
- saisi notamment, Monsieur le Préfet afin qu'il organise les procédures d'enquête publique et parcellaire utiles ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, si nécessaire à poursuivre la phase judiciaire de l'expropriation et signer à toutes pièces utiles au transfert du bien et à sa prise de possession ;
- d'une manière générale, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter toute autorisation réglementaire indispensable et signer tout acte utile.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

R. 3.1 - BIOINNOVATION : Soutien aux missions de promotion, accompagnement des projets d'entreprises et animation de l'éco système santé BIOTECH MEDTECH pour l'année 2020

MM. JL. FOUSSERET et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 65 000 euros au PMT pour la mise en place opérationnelle des actions BIO INNOVATION décrites ci-dessous ;
- autorise M. le Président de Grand Besançon Métropole ou son représentant à signer toute convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

R. 3.2 - Aktya – Vie sociale- Acquisition de parts dans une société commerciale - Fusion et augmentation de capital

MM. G. BAULIEU (2), A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, M. FELT, JL. FOUSSERET, P. GONON, M. LOYAT et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'autorisation préalable à donner à aktya de se porter acquéreur des parts de la SEM Expansion 39 détenues par le Département du Jura, ceci dans une perspective de fusion, pour un montant de l'ordre de 1 600 K€ ;
- autorise les élus représentant GBM dans les instances d'aktya à voter en faveur de cette prise de participation d'aktya dans la SEM Expansion 39,
- se prononce favorablement sur le principe de la fusion des deux SEM aktya et Expansion 39, afin de constituer une SEM Immobilière à périmètre élargi,
- se prononce favorablement sur le principe de l'augmentation de capital d'aktya, pour un montant de l'ordre de 7,4 M€ en numéraire, avec une souscription à hauteur de 600 K€ par GBM.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

R. 3.3 - Contrat de développement métropolitain – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté sur le campus Bouloie-Temis Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

MM. A. POULIN (2) et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- choisit la société Dominique COULON et Associés comme lauréate du concours de maîtrise d'œuvre relatif à l'ISIFC pour un montant qui sera communiqué en séance,
- attribue le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence à la société Dominique COULON et Associés pour un montant de 588 794,30 € HT,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec la société Dominique COULON et Associés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 93 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 4

R. 3.4 - Contrat de développement métropolitain – Campus Bouloie-Temis - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et surélévation du bâtiment « Droit central »

Mme C. CAULET et MM. A. POULIN (2) et D. SCHAUSS (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecture Milani Beaudouin pour un montant de 365 000 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 5

Commission n°04 : Développement durable

R. 4.1 - Avenant n°1 à la convention de partenariat tripartite CITEO-GRAND BESANCON METROPOLE-SYBERT portant sur le soutien financier de CITEO à l'amélioration du dispositif de collecte des recyclables en apport volontaire au centre-ville de Besançon

Mmes C. CAULET, F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX, F. LOPEZ et Y. POUJET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention de partenariat liant Grand Besançon Métropole, le SYBERT et CITEO portant sur le soutien financier de CITEO au programme pluriannuel de modernisation des stations de tri aériennes pour la collecte des recyclables en centre-ville de Besançon, annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 89 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

R. 4.2 - Fonds "Isolation et énergies pour les communes" - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-les-Vignes

M. JM. BOUSSET, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend connaissance du projet de la commune de Pouilley-les-Vignes,
- se prononce favorablement sur l'attribution du fonds de concours d'un montant de 14 718 € à la commune de Pouilley-les-Vignes, pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit de la mairie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

R. 5.1 - Avenants pour l'année 2020 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - l'avenant à la délégation de compétence pour la gestion des aides à la pierre pour l'année 2020,
 - l'avenant à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé pour l'année 2020,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ces avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.2 - Programme d'action territorial 2020 : gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la nouvelle grille de loyers conventionnés applicables au 1^{er} janvier 2020,
- se prononce favorablement sur la mise en œuvre des nouvelles modalités de financement des projets de rénovation énergétique ainsi que sur la mise place de l'expérimentation d'un an proposée par l'anah selon les conditions définies (gain de 40% et atteinte du niveau de performance BBC rénovation).

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

R. 5.3 - NPRU Planoise - Avenant n° 2 Coopérative du numérique

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de création de la coopérative du numérique dans les conditions explicitées ci-dessus,
- autorise M. le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 à la convention NPRU de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 5.3

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Etaient présents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 6.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Emmanuel DUMONT (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Christophe LIME (à partir du 0.2), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 0.2), M. Philippe MOUGIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 0.2), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 0.2) **Beure** : M. Philippe CHANEY **Bonnay** : M. Gilles ORY **Brillans** : M. Alain BLESSEMILLE **Busy** : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON suppléant de M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) **Fontain** : Mme Martine DONEY **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** :
Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **La Vèze** : Mme Catherine CUINET (à partir du 0.2) **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 0.2) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.1), M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 0.2) **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts** : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Etaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Ilva SUGNY, Mme Christine WERTHE **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Fontain** : M. André AVIS **François** : M. Claude PREIONI **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSERRIN **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance :

M. Daniel HUOT

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (jusqu'au 1.2.3), E. BRIOT (à partir du 0.2), P. CURIE, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (à partir du 0.2), J. GROSERRIN, J.S. LEUBA, K. ROCHDI (jusqu'au 6.15), M. ZEHAF (jusqu'au 0.1), C. MAGNIN-FEYSOT, C. BOTTERON, C. PREIONI, P. CONTOZ, P. BELUCHE

Mandataires : N. BODIN (jusqu'au 1.2.3), C. LIME (à partir du 0.2), D. SCHAUSS, C. MICHEL, A. POULIN (à partir du 0.2), M.L. DALPHIN, A.S. ANDRIANTAVY, C. THIEBAUT (jusqu'au 6.15), A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), G. BAULIEU, S. RUTKOWSKI, D. PARIS, D. HUOT, J. KRIEGER

**Communauté urbaine
Grand Besançon Métropole**

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du lundi 2 mars 2020

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole	16
<u>Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 30/01/20</u>	16
<u>Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil</u>	21
<u>Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil</u>	22
<u>Rapport n°0.4 - Désignation d'un représentant de Grand Besançon Métropole au sein de la SAEM Batifranc</u>	22
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	22
Finances	22
<u>Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2020</u>	22
<u>Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)</u>	22
<u>Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité 2020</u>	22
<u>Rapport n°1.1.4 - Acquisition et prestations de location et installation de matériels événementiels et festifs</u>	29
Ressources humaines	29
<u>Rapport n°1.2.1 - Liste des emplois permanents au 1^{er} janvier 2020</u>	29
<u>Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents - Création de 2 emplois et 1 recalibrage - Conservatoire à Rayonnement Régional</u>	30
<u>Rapport n°1.2.3 - Avancements de grade - Détermination des taux de promotion promus/promouvables</u>	30
Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	30
<u>Rapport n°6.1 - Convention et programme de travail 2020-2022 avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)</u>	30
<u>Rapport n°6.2 - Interreg Franco-Suisse Arc Horloger - Dépôt de projet</u>	31
<u>Rapport n°6.3 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique</u>	31
<u>Rapport n°6.4 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Institution du Droit de Préemption Urbain (DPU)</u>	31
<u>Rapport n°6.5 - Commune de Dannemarie-sur-Crête - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	31
<u>Rapport n°6.6 - Commune de Chalèze - Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Approbation après enquête publique</u>	32

<u>Rapport n°6.7 - Commune de Chalèze - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°6.8 - Commune de Chalèze - Ravalement de façade et édification de clôture - Institution du régime de déclaration préalable</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°6.9 - Commune d'Osselle-Routelle - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Arrêt du bilan de la concertation préalable</u>	<u>32</u>
<u>Rapport n°6.10 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification n°1 - Approbation après enquête publique</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°6.11 - Commune de Serre-les-Sapins - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°6.12 - Commune de Mamirolle - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°4 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°6.13 - Commune de Marchaux-Chaufontaine - Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chauffontaine - Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°6.14 - Commune de La Vèze - Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU lors de la Modification n°1 du PLU</u>	<u>33</u>
<u>Rapport n°6.15 - Commune d'Amagney - Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification simplifiée n°1 - Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public</u>	<u>34</u>
<u>Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique</u>	<u>34</u>
<u>Rapport n°7.1 - Festival Grandes Heures Nature - Édition 2020 - Programmation et budget prévisionnel</u>	<u>34</u>
<u>Rapport n°7.2 - Syndicat Mixte des Maisons Comtoises - Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage</u>	<u>37</u>
<u>Rapport n°7.3 - Fonds d'aides aux écoles de musique - Attribution des subventions 2020 supérieures à 23 000 €</u>	<u>37</u>
<u>Rapport n°7.4 - Avenant à la convention de partenariat avec le Club Besançon Triathlon</u>	<u>37</u>
<u>Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement</u>	<u>37</u>
<u>Rapport n°8.1 - Eau potable - Retrait de Grand Besançon Métropole (GBM) du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs - Vente d'eau en gros par le SAEP de Byans-sur-Doubs à GBM</u>	<u>37</u>
<u>Rapport n°8.2 - Conventions de livraison d'eau potable entre le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et Grand Besançon Métropole (GBM)</u>	<u>37</u>
<u>Rapport n°8.3 - Convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour la réalisation d'une étude géophysique sur Novillars</u>	<u>37</u>
<u>Rapport n°8.4 - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue pour l'intégration de la nouvelle réglementation sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)</u>	<u>38</u>
<u>Rapport n°8.5 - Offre de concours pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées rue d'Avanne à Montferrand-le-Château pour les besoins de l'EHPAD Jean XXIII</u>	<u>38</u>
<u>Rapport n°8.6 - Convention de prestations de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement collectif et modernisation des réseaux de collecte avec la société Véolia</u>	<u>38</u>

<u>Commission n°02 : Mobilités</u>	38
<u>Rapport n°2.1 - Aménagement rue de la Distillerie – Roche-lez-Beaupré - Acquisition foncière</u>	<u>38</u>
<u>Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche</u>	39
<u>Rapport n°3.1 - BIOINNOVATION : Soutien aux missions de promotion, accompagnement des projets d'entreprises et animation de l'éco système santé BIOTECH MEDTECH pour l'année 2020</u>	<u>39</u>
<u>Rapport n°3.2 - Aktya - Vie sociale - Acquisition de parts dans une société commerciale - Fusion et augmentation de capital</u>	<u>39</u>
<u>Rapport n°3.3 - Contrat de développement métropolitain - Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté sur le campus Bouloie-Temis - Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre</u>	<u>39</u>
<u>Rapport n°3.4 - Contrat de développement métropolitain - Campus Bouloie-Temis - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre de la réhabilitation et surélévation du bâtiment « Droit central »</u>	<u>40</u>
<u>Commission n°04 : Développement durable</u>	40
<u>Rapport n°4.1 - Avenant n°1 à la convention de partenariat tripartite CITEO-Grand Besançon Métropole-SYBERT portant sur le soutien financier de CITEO à l'amélioration du dispositif de collecte des recyclables en apport volontaire au centre-ville de Besançon</u>	<u>40</u>
<u>Rapport n°4.2 – Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-les-Vignes</u>	<u>40</u>
<u>Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage</u>	40
<u>Rapport n°5.1 - Avenants pour l'année 2020 à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre</u>	<u>40</u>
<u>Rapport n°5.2 - Programme d'action territorial 2020 : gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat</u>	<u>40</u>
<u>Rapport n°5.3 - NPRU Planoise - Avenant n°2 Coopérative du numérique</u>	<u>40</u>

Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Conseil de Communauté Séance du lundi 2 mars 2020

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

La séance est ouverte à 18h07 et levée à 20h07.

Organisation de la Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 30/01/20

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Veuillez vous installer confortablement. Tout le monde est-il installé ? La séance est ouverte.

Les pouvoirs sont les suivants : E. BRIOT à C. LIME, P. CURIE à D. SCHAUSS, YM. DAHOUI à C. MICHEL, C. DEVESA à A. POULIN, J. GROSPERRIN à ML. DALPHIN, JS. LEUBA à AS. ANDRIANTAVY, C. MAGNIN-FEYSOT à G. BAULIEU, C. BOTTERON à S. RUTKOWSKI, C. PREIONI à D. PARIS, P. CONTOZ à D. HUOT et P. BELUCHE à J. KRIEGER.

J'ai reçu tout à l'heure un appel de Monsieur le Sénateur qui est retenu au Sénat. Il risque de ne pas être là. Il a donc demandé à ce que je l'excuse. Voilà qui est fait.

Nous avons le *quorum*. J'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports. Le secrétaire de séance sera Monsieur Daniel HUOT.

Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier dernier ? Il n'y en a pas. Il est donc approuvé.

Chers collègues, chers amis, Mesdames et Messieurs les Élus, les agents des services, vous toutes et vous tous qui êtes ici ce soir, il y a quatre jours, je tenais mon dernier Conseil Municipal à Besançon, et voici ce soir venu le temps du dernier Conseil Communautaire de ce mandat. C'est donc, je crois, avec la même émotion que je m'adresse à vous ce soir en mesurant aussi le chemin parcouru depuis 1990 et le Conseil des Communes du Grand Besançon, 1993 et le District, le 1^{er} janvier 2001 et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, 2019 et la Communauté Urbaine. Certains d'entre vous sont là depuis le début. Robert STEPOURJINE depuis 1993, Jean-Yves PRALON depuis 1993, Robert étant à l'époque Vice-Président chargé de l'Habitat. Il y a aussi, je crois, Claude PREIONI, Gabriel BAULIEU (aussi depuis 1993) et Bernard GAVIGNET. Ce sont les plus anciens d'entre nous. Il y a également Monsieur le Maire de Mazerolles-le-Salin, Daniel PARIS. C'est une belle aventure que vous avez menée depuis 1990.

J'ai à cet instant, bien sûr, une pensée, avec ceux qui sont avec nous aujourd'hui depuis le début, pour ces élus ainsi que pour tous les bâtisseurs qui ont fait du Grand Besançon ce qu'il est aujourd'hui. Je rappelle d'ailleurs qu'à l'époque, ce n'était pas forcément facile d'être dans le District, il y a eu de grandes difficultés.

À titre personnel, tout d'abord, mais aussi collectivement, je pense, je voudrais de nouveau rappeler les visions d'avenir qu'avaient porté à l'époque Robert SCHWINT, Paulette GUINCHARD, Jean BOICHARD, Michel JACQUEMIN ou encore Claude GIRARD, qui les ont fait sillonner tout le territoire pour vanter les mérites de l'intercommunalité, ce qui n'était pas du tout évident à l'époque, loin s'en faut. Robert SCHWINT, à qui je dois beaucoup, vous le savez, fût un grand Président du District de 1993 à 2000, et n'oublions pas non plus que le 1^{er} janvier 2001, même ce n'était que pour

trois mois, il a été le premier Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. J'ai une pensée aussi très forte pour Paulette GUINCHARD qui ne peut être là ce soir. Nous sommes arrivés ensemble en 1983, quand Robert SCHWINT nous a appelés auprès de lui. Nous avons beaucoup travaillé ensemble comme adjoint, comme député, elle comme ministre et moi comme maire. Paulette n'est pas là ce soir, mais je voulais vous dire qu'elle est là, présente, dans nos cœurs et dans nos pensées. Ensuite, je me suis investi fortement au sein de notre intercommunalité, et là, j'ai pu mesurer le potentiel qu'elle apportait au service de ses habitants, de l'ensemble des Grand Bisontines et des Grands Bisontins.

Nous l'avons dit et redit : le Grand Besançon n'est pas une agglomération comme les autres. La dimension de la ville centre par rapport aux 67 autres communes la rend singulière, en accentuant des différences qui ont aussi longtemps suscité des craintes. En effet, pendant longtemps, l'intercommunalité a été perçue comme une opposition entre ce que l'on appelait « la grande ville », Besançon et ce que l'on appelle à tort « les petites communes » qui n'en sont pas, mais les communes moins peuplées. Au-delà du Conseil des Communes du Grand Besançon de 1990, l'ancêtre de notre Communauté actuelle, nous avons ensemble, patiemment, créé un espace de coopération, tous persuadés – en tout cas, je l'espère – que nous sommes plus forts réunis que chacun dans notre secteur. C'est pour cela que beaucoup sont venus rejoindre notre intercommunalité depuis 1990, depuis les balbutiements.

Cela fait effectivement 19 ans que j'ai l'honneur de présider cette intercommunalité devenue Communauté Urbaine. Je voudrais vous remercier tous, sincèrement, de votre confiance et de votre soutien constant. Je voudrais aussi vous remercier pour la qualité des débats que vous avez ici. Nous avons un peu de temps en temps parlé de politique, mais globalement, j'ai rarement senti, peut-être quelquefois, des votes politiques, et j'ai surtout senti une commune et grande volonté de faire ensemble que l'intérêt général triomphe dans notre Agglomération. De cela, je vous suis reconnaissant. En 19 ans, j'aurai donc présidé 166 Conseils Communautaires et 244 Bureaux. Comparés aux 365 réunions du Conseil Municipal, cela montre la montée en charge de l'intercommunalité dans la vie locale, montée en charge qui s'est encore considérablement accentuée ces derniers mois. Souvenons-nous qu'à la création de la Communauté d'Agglomération, en 2001, les compétences d'alors se résumaient aux Transports et à l'Économie. Aujourd'hui, je ne les citerai pas, vous les connaissez, mais beaucoup de compétences nouvelles se sont ajoutées. Entre temps, nous sommes passés du Conseil des Communes du Grand Besançon à la Communauté Urbaine. Effectivement, quel chemin parcouru !

C'est un travail collectif que je veux saluer fortement, car tout cela n'a pu se faire qu'avec les communes et leurs élus, et je voudrais vraiment à nouveau vous remercier toutes et tous, les maires, les adjoints, les conseillers municipaux, les délégués communautaires, les services, les secrétariats de mairie, les services de la Ville et ceux de l'Agglomération, pour leur implication totale justement au service de l'intérêt général. Je n'oublie pas le caractère visionnaire des maires de la périphérie qui ont toujours apporté leur soutien à ce sujet d'intérêt général qui, a priori, impactait peu leur commune. C'est le cas du tram, par exemple. Je crois me souvenir que pas une voix de la périphérie n'a manqué pour soutenir ce projet, même si quelques voix bisontines ont manqué. Bref, je retiens aujourd'hui que ce projet restera un des grands projets de notre agglomération de l'époque. Certains parmi nous vont arrêter en même temps que moi leur mandat au service des habitants et de leur commune, et au service de notre intercommunalité. Je dois aussi les remercier, eux qui ont passé beaucoup de temps, de s'être investis au service de la chose publique. Soyez, vous aussi, fiers du travail accompli.

Tout n'aura certainement pas été parfait, mais je peux vous assurer, et je pense que Gabriel BAULIEU peut l'attester, que nous avons toujours agi dans le sens de l'intérêt de toutes et de tous, de l'intérêt de l'habitant de Champoux à celui de l'habitant de Planoise. J'ai toujours voulu être attentif à bien être, non pas le Maire de Besançon, mais ici, le Président de toute l'Agglomération de Besançon, de toutes les communes de l'Agglomération en ayant une vision équilibrée du territoire qui fasse que chaque commune soit traitée de la même façon, de façon équitable.

Je l'ai déjà dit et je le disais encore à Bonnavy lorsque j'ai remis des médailles à nos amis l'autre soir : j'ai beaucoup d'admiration et de respect pour les maires des communes de la périphérie qui font tout dans leur commune. C'est vrai que lorsque l'on est président d'une agglomération comme la nôtre, d'une communauté urbaine comme la nôtre, d'une ville comme Besançon, on a de nombreux services derrière soi pour faire le travail. Lorsque l'on est effectivement maire d'une commune plus petite, avec moins de service, il faut tout faire, des tâches administratives aux fuites d'eau, en passant par l'entretien des espaces verts, voire quelquefois l'officier de police municipale. Je pense que cela n'est pas assez connu, pas assez reconnu à sa juste valeur et je l'affirme. Oui, vraiment, je crois que les maires des communes de la périphérie font un immense travail, et je tenais à le réaffirmer.

En conclusion, parce que je ne voudrais pas être trop long, je veux dire que ce fut un honneur d'être président du Grand Besançon pendant toutes ces années. Après l'intérim que j'assurerai jusqu'au prochain Conseil, je partirai le 23 avril, puisque c'est à cette date que vous désignerez le nouveau Président (ou la nouvelle Présidente) de notre Agglomération, je partirai avec beaucoup de souvenirs dans la tête, et avec le sentiment qu'avec des amis, des collègues, nous avons fait un travail dans l'intérêt général. Je les remercierai encore ce jour-là pour le travail qu'ils ont accompli ici.

Merci donc à vous toutes et vous tous, maires, adjoints, conseillers communautaires, membres du Bureau, conseillers municipaux, services de la ville et de l'agglomération, d'avoir été si précieux et si loyaux à mes côtés pendant ces 19 années. Tout cela n'est pas une fin. Il va falloir continuer à construire, car il reste encore beaucoup à faire. Je suis persuadé que notre territoire en vaut la peine. Continuons, continuez à le faire grandir et à le développer. Vous le ferez, j'en suis sûr, vous, les futurs élus, car ce sera une demande forte de nos habitants. Je sais aussi que vous êtes, vous toutes et vous tous, persuadés qu'il faut continuer à nous développer.

Alors, oui, je vais partir confiant, avec une certitude : Grand Besançon Métropole est un territoire plein d'atouts, plein d'avenir. Les nouvelles équipes, j'en suis sûr, sauront en tirer le meilleur parti pour le faire grandir encore, pour contribuer à améliorer la qualité de vie des femmes et des hommes qui y vivent. En tout cas, j'en formule le souhait. Merci donc à toutes et à tous, et bon vent ! Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

M. BAULIEU.- Cher Jean-Louis, Monsieur le Président, en ce début de séance forcément un peu émouvant pour toi particulièrement, mais aussi pour nous tous, je tiens en mon nom propre, et peut-être au nom de beaucoup d'autres, à la fois te remercier et te rendre hommage à cette dernière séance du Conseil Communautaire. Tu as bien résumé les choses dans ton propos sur le parcours réalisé. Je voudrais témoigner au moins simplement de la manière dont les choses ont été faites sur la collaboration et sur l'ouverture. La partie n'était pas gagnée d'avance de faire fonctionner dans la cohésion les « pas tout à fait encore » 67 communes et la ville à l'époque, puisque ce niveau est atteint depuis peu, depuis le dernier élargissement de 2017. C'était loin d'être évident au départ. Il est vrai que cette affaire était engagée avant ta présidence, tu l'as souligné tout à l'heure, sous la présidence de Robert SCHWINT.

Nous sommes quelques-uns à avoir vécu le parcours dès le départ. Néanmoins, nous nous souvenons, je pense, des conditions dans lesquelles nous nous sommes lancés après le Conseil des Communes du Grand Besançon, avec quel travail minutieux nous avons essayé de bâtir des règles permettant cette union de l'ensemble de ce territoire. En effet, ils avaient passé des décennies à se regarder, comme on le dit gentiment, un peu « en chien de faïence », les communes de la périphérie se demandant : « quand vont-ils nous bouffer ? », et la ville déplorant la compétition à la taxe professionnelle et la moindre participation au service de secours et à l'incendie, cela notamment avec des propos attentifs de Jean BOICHARD et après de Joseph PINARD, etc. Nous nous souvenons de tout cela. D'une certaine manière, tout en étant très proches, nous venions de loin. Je rappelle cela seulement pour caractériser un peu les choses et dire à quel point ce n'était pas évident.

Néanmoins, avec la sagesse des uns et des autres, la sagesse du Président, nous avons pu cheminer, porter des projets conséquents – il en a rappelé quelques-uns tout à l'heure. Le parcours depuis 2001 est constitué non seulement de projets, mais aussi d'une évolution de l'institution assez extraordinaire, notamment au cours de ce dernier mandat. En 2014, nous étions peu, j'imagine, à imaginer que nous en serions là aujourd'hui, ce qui n'est pas mon cas, je le dis très nettement.

Pour autant, avec cet esprit de partenariat entre ville et périphérie, nous avons réussi à franchir les étapes, à surmonter les obstacles et, bien évidemment, cela n'est possible que s'il y a une présidence ouverte à ces démarches, ouverte aux recherches de compromis sur la base d'explications.

Je le dis régulièrement, mais cette assemblée est un exemple de démocratie, et je le disais avec toi encore vendredi soir à Bonnay. En effet, plus les dossiers sont gros, plus ils font l'objet d'un travail approfondi de réflexion, de discussion dans les secteurs notamment, de recherche de solution, de compromis. Je ne vais pas nous rappeler ici les cheminements que nous avons eus, connus, pratiqués sur les transferts de ZAE, de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), de voirie, etc. Je pense que tout cela, d'une certaine manière, et bien évidemment, nous pouvons en être fiers, nous honore tous, mais cela honore particulièrement le Président qui a piloté ces évolutions que nous pouvons

qualifier, je crois, d'exceptionnelles ou de remarquables. Après tout, il est des moments dans la vie où il ne faut pas être excessivement modeste. Soulignant l'action du Président à la tête du Grand Besançon, je souhaite, dans mon propos, ne pas être modeste et l'en remercier vivement.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Gaby, je te remercie. Il est vrai que nous nous souvenons qu'en 2001, quand nous faisons le tour du personnel – je le rappelle pour la petite histoire – nous étions 19. Ce n'était pas des Directeurs Généraux, mais en comptant les Secrétaires Généraux, il y avait 19 personnes ici, à l'Agglomération. Aujourd'hui, nous sommes beaucoup plus.

Je voudrais rappeler aussi que les cinq panneaux relatifs à la Grande Bibliothèque, qui étaient partis un peu prématurément la semaine dernière, sont revenus. Vous pourrez donc les regarder attentivement. Maintenant qu'ils sont revenus, regardez-les, ne passez pas devant sans vous arrêter, bien sûr. Pour les élus qui n'ont plus de réunion programmée au siège de Grand Besançon Métropole d'ici la fin de la mandature, il vous est demandé de remettre le badge d'accès au parking de la City de type Vigik, puisque vous ne reviendrez plus ici. Si vous pouviez remettre ce petit badge métallique qui vous permet d'entrer, cela permettrait de le donner dès qu'ils seront élus, aux futurs élus qui auront à venir siéger ici.

M. BODIN.- Je voudrais dire quelques mots. J'en ai prononcé suite à votre dernier Conseil Municipal la semaine dernière, et ce soir, je tenais à en dire d'autres, la collectivité n'étant pas la mienne. Votre départ est une page grand bisontine qui se tourne. Vous l'avez écrite en partie avec les Maires et surtout avec votre premier Vice-Président Gabriel BAULIEU que je remercie. Je voudrais citer tout de même quelques projets extrêmement importants qui, à mon avis, ont jalonné ces 20 dernières années. Je pense :

- au tramway,
- plus récemment à la salle d'escalade,
- aux Livres dans la Boucle, aux Mardis des Rives,
- à la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- au pôle métropolitain Centre-Franche-Comté,
- au développement du logement social,
- à la fusion des régions,
- à Témis Microtechnique, Témis Biomédical, bientôt Témis Numérique.

Je pense souvent aussi à ces choses qui sont des faits plutôt très spectaculaires, mais je citerai également :

- le bouclage du dossier du Programme de Renouvellement Urbain (PRU) de Planoise,
- le lancement de la Bibliothèque de Saint-Jacques,
- le réseau de transport performant.

Le dossier qui, je crois, vous correspond le plus, celui que vous avez peut-être le plus défendu est celui de l'Institut Régional Fédératif du Cancer (IRFC) pour lequel vous vous êtes particulièrement battu. Je retiendrai également deux dossiers majeurs. Je veux parler premièrement du tramway, dossier voté très largement notamment par les élus de la périphérie. Il fait aujourd'hui pleinement partie de notre grand paysage urbain et il a été adopté très largement par la population. Le deuxième qui fait politique pour moi, au cours de ce mandat, concerne le transfert et la transformation en Communauté Urbaine. Je pense que si nous ne l'avions pas fait, nous serions vraiment passés à côté de l'Histoire.

Il est vrai que nous avons mis les bouchées doubles, que les services ont dû travailler de manière extrêmement rapide pour pouvoir entrer dans le timing. Le fait que nous soyons devenus Communauté Urbaine fait que nous allons continuer à peser sur la carte française.

Ce mandat s'achève avec un transfert de compétences extrêmement important, des compétences qui étaient celles de maires depuis la Révolution, comme la voirie, la planification de l'urbanisme, l'eau. Il y a également eu les transferts de dossiers et de compétences qui pouvaient paraître comme purement bisontins. Je pense au Contrat de Ville, puisqu'a priori, cela concerne uniquement le quartier de Planoise. Je pense également à la Bibliothèque de Saint-Jacques et à l'enseignement supérieur. Pour autant, la Communauté d'Agglomération et ses élus ont parfaitement joué ce jeu, et je tiens à les en remercier.

Je voudrais vous remercier pour une chose, parce que vous avez également, et cela peut paraître paradoxal, su convaincre les Bisontins et les élus bisontins, et c'est peut-être de l'autre côté du Doubs, finalement, que les résistances ou les réticences ont parfois été les plus importantes vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération, parce qu'eux aussi voyaient parfois certaines compétences venir de ce côté du Doubs. Souvent, vous disiez à vos collaborateurs de la Ville, et je vous ai entendu le dire : « vous ne comprenez pas le fonctionnement de l'Agglomération ». Vous étiez le même homme, et pour autant, vous avez gouverné de manière extrêmement différente la Ville et l'Agglomération, ce qui demande quand même une certaine agilité. Vous vouliez profondément être Maire et vous êtes également devenu Président, un homme de collectivité.

Le défi était de faire appel aux cœurs et aux esprits, mais aussi d'être logique, d'avoir une logique très politique et partisane à la Ville, et une logique plus consensuelle à l'Agglomération, et ce dans un seul but : l'intérêt général. D'ailleurs, ces deux logiques posent une question presque philosophique : de quel côté du Doubs fait-on la meilleure politique ? Je ne sais pas si nous répondrons ce soir, mais c'est une question que nous pouvons au moins nous poser.

M. LE PRÉSIDENT.- Au milieu du pont Canot.

M. BODIN.- Au milieu, donc sur le pont Canot. À mon avis, je pense que tout s'est passé là, mais je crois que votre plus belle victoire aura été que le thème de la Communauté Urbaine soit désormais présent dans tous les documents électoraux, et notamment dans tous les documents des communes de la périphérie (j'ai noté cela ce weekend). Je crois que ce sera finalement votre plus belle victoire. L'intercommunalité s'est finalement totalement imposée dans les esprits, et, très bientôt j'espère, dans les cœurs de nos concitoyens. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nicolas.

M. FELT.- Je voudrais saluer le travail accompli. Je suis élu depuis 2001, j'ai appris pendant ces 19 ans à voir un peu comment tout cela fonctionnait. Reconnaissons l'ampleur du chemin parcouru. Je voudrais surtout dire, parce que j'ai cette ferme conviction, que tout cela n'aurait pas été possible si le Président de notre intercommunalité n'avait pas été le Maire de Besançon. C'est parce que le Maire de Besançon était Président de l'intercommunalité que cela a marché. C'est un clin d'œil pour demain, puisque demain, il faudra faire des choix. Bien entendu, les communes périphériques seront là pour en faire, mais pour en faire avec le Président de l'intercommunalité et maire de Besançon. Merci.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Marcel.

Mme VIGNOT.- Je voulais m'associer aux très beaux mots de Nicolas BODIN, car je pense effectivement que s'agissant de ta belle œuvre, comme un bel ouvrier, c'est très beau de savoir construire un territoire quand aujourd'hui les enjeux sont d'un territoire et pas d'une ville ou d'un village, mais bien de quelque chose de beaucoup plus intégré. Nous te remercions donc pour ce travail accompli.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Anne.

M. STEPOURJINE.- Juste un petit mot pour vous dire « au revoir ». Comme fondateur du District avec certains d'entre vous, j'ai vécu 27 années d'intercommunalité merveilleuses. Certes, tout n'a pas été simple, mais aujourd'hui, je ne retiendrai que les aspects positifs de nos actions. Je pense que nous pouvons être fiers, très fiers, du chemin parcouru. Nous avons construit ensemble tous ces beaux projets, en prenant l'exemple du tram. C'est cette unité que je voudrais souligner en remerciant celles et ceux qui nous ont aidés à conserver cette unité. Permettez-moi, bien entendu, de rappeler la mémoire de Robert SCHWINT et de Claude GIRARD qui ont initié la Charte-ciment de notre unité.

Merci à toi, mon cher Jean-Louis, tu as toujours recherché l'unanimité autour des projets, et tu as toujours été à l'écoute de tes collaborateurs, même s'ils n'avaient pas la même couleur politique que toi. « Tout le monde n'est pas parfait » aimais-tu me répéter avec malice !

Je voudrais terminer mon propos par un grand merci à nos services. Baudoin, je te charge de transmettre tous nos remerciements les plus sincères à l'ensemble du personnel de notre collectivité. Quel bonheur d'avoir eu à travailler avec des collaborateurs efficaces, compétents, dévoués. Ils sont tous merveilleux. Merci à vous tous et au revoir.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, mon cher Robert, toi, mon vieux complice de l'école d'Horlogerie (je ne dis pas de quelle année).

M. STEPOURJINE.- 1957 !

M. LE PRÉSIDENT.- Il l'a dit ! Merci pour tout cela. Nous allons continuer. Nous avons dit que jusqu'au bout, nous ne lâcherions rien. Nous ne lâchons rien, nous continuons.

Rapport n°0.2 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à tous. Décidément, vous ne me voyez jamais. Ce sera le mot de la fin...

M. LE PRÉSIDENT.- Vous m'avez dit le contraire l'autre jour !

M. MOUGIN.- Oui, c'est vrai, mais cela prouve que finalement, nous ne sommes pas si gros que cela, et c'est ce que j'ai pu dire au Conseil Municipal. Robert STEPOURJINE a dit son petit mot qui était très émouvant. Je voudrais m'associer à lui pour vous dire la reconnaissance des concitoyens et concitoyennes pour le travail que vous avez effectué. Même si nous avons eu parfois, souvent même, des avis différents, je voudrais souligner le travail que vous avez effectué, un travail sérieux, et surtout un grand engagement.

Pour ce rapport, je voulais vous demander une chose – je suis un peu tatillon, c'est vrai, parfois – concernant les associations qui bénéficient de subventions inférieures ou égales à 23 000 €. C'est juste une question. En pages 11 et 13, plusieurs associations bénéficient de subventions supérieures à 23 000 €. Je voulais juste demander pourquoi.

M. LE PRÉSIDENT.- De quelles associations parles-tu ?

M. MOUGIN.- Par exemple, page 13, l'association Gare BTT (troisième ligne), Intermed (huitième ligne).

M. LE PRÉSIDENT.- Gare BTT (Besançon Tout Travaux) emploie de nombreuses personnes en grande difficulté, qui sortent pour nombre d'entre elles de périodes difficiles, entre autres souvent des périodes de détention. Quant à Intermed, cette association qui a fêté ses 20 ou 30 ans dernièrement fait un gros travail de réinsertion.

Pourquoi leurs subventions sont-elles au-dessus de 23 000 € ? Je crois que la barre des 23 000 € est pour un certain niveau de contrôle, mais rien ne nous interdit de donner plus. Ces deux associations font un immense travail, autant Gare BTT qu'Intermed.

M. BAULIEU.- Gare BTT fait différents types d'actions. C'est l'addition de différents domaines d'actions de l'association notamment dans le domaine de l'insertion, mais pas uniquement, puisqu'ils ont des actions d'accompagnement sur différentes thématiques. Il doit y avoir quatre ou cinq chefs de subvention pour Gare BTT qui, cumulés, arrivent à ce montant.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dit, nous pouvons vous donner les détails exacts. Il n'y a aucun problème. Ce sont des associations subventionnées dans le cadre du Contrat de Ville pour lesquelles nous n'avons donc pas de limite. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté à l'unanimité.

Rapport n°0.3 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à me poser ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté.

Rapport n°0.4 - Désignation d'un représentant de Grand Besançon Métropole
au sein de la SAEM Batifranc

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons désigner un représentant pour une séance au sein de Batifranc. Je propose que nous désignions Alain BLESSEMAILLE. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Alain, tu es donc désigné.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et
aide aux communes**

Finances

Rapport n°1.1.1 - Budget Primitif 2020

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et
autorisations d'engagement (AE)/crédits de paiement (CP)

Rapport n°1.1.3 - Vote des taux de fiscalité 2020

Ces rapports sont présentés conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous allons passer au vote du budget. Chacun fait comme il veut, mais le budget est essentiellement la poursuite de ce que nous avons vu dans les orientations budgétaires. Nous ne sommes peut-être pas obligés de répéter tout ce qui a déjà été dit. Cela étant, chacun pourra prendre le temps qu'il veut pour le faire.

Le débat d'orientations budgétaires du 30 janvier dernier nous a permis de débattre justement du contexte général et national, de la stratégie financière de notre collectivité, ainsi que des orientations pour 2020 et pour les années suivantes. Ce budget primitif est donc la déclinaison directe de ces orientations.

Comme nous avons déjà pu le souligner, l'année 2020 est celle de la consolidation du socle que notre intercommunalité a bâti au fur et à mesure de sa montée en puissance et des transferts de compétences que Gabriel et moi avons rappelés précédemment. Ce socle permet à Grand Besançon Métropole d'être à la fois dans la préparation de l'avenir, avec des actions fortes, en faveur de notre activité, du développement de son territoire et du renforcement de son positionnement, et aussi dans la proximité, au côté et en complémentarité des communes pour contribuer à la qualité de vie de ses habitants. Le projet de la Communauté Urbaine est porté par des valeurs fortes et partagées, et donne le sens de notre action et de l'identité communautaire, le dynamisme, l'innovation, mais aussi la solidarité et la cohésion. Très clairement, le développement de notre territoire passe par un développement partagé. C'est la ligne directrice que nous, élus municipaux et communautaires, nous sommes efforcés de porter quotidiennement, tout au long de ces années, et qui a permis de construire et d'avancer ensemble.

En 2020, la Communauté Urbaine, se mobilise ainsi dans des projets phares dans le domaine :

- de l'enseignement supérieur : nous avons déjà beaucoup parlé de ce qui se fera sur le campus de La Bouloie, ce qui représente un effort exceptionnel,
- de la santé,
- du sport,

- du développement économique et touristique avec :
 - la salle d'escalade à vocation internationale Marie Paradis que nous avons inaugurée il y a peu de temps,
 - la Grande Bibliothèque,
 - le programme Synergie Campus,
 - l'émergence de Bioinnovation,
 - le Salon du Livre,
 - la poursuite de Grandes Heures Nature.

Nous agissons aussi au plus proche des habitants pour des services tels que

- l'eau,
- l'assainissement,
- la voirie,
- la gestion des déchets,
- les transports en commun,
- la préservation de l'environnement.

Rien ne serait possible – vous le savez bien – sans une situation financière saine. Je le dis, c'est le cas, notre intercommunalité a une situation financière saine, et j'aurai l'occasion certainement après les élections, après le second tour, puisque vous n'avez pas la possibilité de faire quelque chose qui ressemblerait à un bilan, l'occasion rapidement de présenter un petit document qui indiquera la situation financière de notre Agglomération et de la Ville de Besançon.

Le budget primitif 2020 en témoigne une fois de plus, puisque nous avons un investissement renforcé pour les années à venir, dans un cadre budgétaire maîtrisé, avec la stabilité des taux de fiscalité locale, comme en 2019, pour les ménages comme pour les entreprises, et le maintien d'un niveau d'endettement modéré. Avec son budget de 302,1 M€, la Communauté Urbaine est dans l'action, dans le mouvement, mais aussi dans l'anticipation, la préparation de l'avenir, au service, bien sûr, des habitantes et des habitants, mais aussi au service de nos entreprises. Voilà ce que je voulais dire rapidement en m'appliquant moi-même les règles que je vous ai demandé d'appliquer, à savoir de ne pas redire ce que nous avons déjà dit il y a quelque temps.

Gaby, mon jeune ami, je te passe la parole. Tu sauras aussi être synthétique, j'en suis sûr.

M. BAULIEU.- Merci, Président. Je vais m'y employer. C'est un classique. Avec l'aide d'un visuel très rapidement, vous avez le rappel de la stratégie financière sur la maîtrise du fonctionnement de l'endettement, afin de préserver les équilibres financiers, en dégagant l'épargne suffisante pour assurer l'autofinancement, et ce seuil d'épargne que nous avons porté à 11 M€ et que nous dépassons actuellement en termes de seuil minimum. Bien évidemment, tout cela se fait au service du projet de territoire pour le développement de celui-ci, et nous pouvons nous y reporter à souhait. Replaçons ce budget dans la perspective.

Je rappelle que notre PPIF prévoit 237 M€ sur la période 2019-2023, après les plus de 700 M€ investis par la Communauté depuis 2001, date à laquelle nous faisons référence il y a un instant. Cet écran permet d'inscrire de manière dynamique des choses, avec une trajectoire conforme aux objectifs. C'est l'évolution du niveau d'épargne, dont je parlais il y a un instant. Il évolue favorablement, et c'est également la progression des dépenses d'investissement hors remboursement de la dette depuis 2011. Vous savez que c'est notre axe d'effort pour précisément être au niveau, dont nous nous sommes donné les moyens par notre gestion financière. Vous voyez que l'épargne nette visée proche de 21 M€ est d'un niveau supérieur à celui que nous considérons comme étant le minimum, tout cela étant orienté vers les moyens pour équiper notre territoire.

Nous pouvons passer rapidement sur la loi de Finances 2020, puisque nous l'avons développée lors des orientations budgétaires sur l'évolution des concours financiers de l'État, la contractualisation sur la troisième année. Cela me permet simplement de rappeler – je l'aurai dit pour ce soir – que nous sommes sur une trajectoire volontariste pouvant nous exposer en 2021 à des pénalités s'il s'avérait que les recalculs que nous souhaitons obtenir sur un certain nombre de décisions que nous avons prises n'étaient pas suivis d'effets. Sur les autres concours, je passe sur les commentaires, de même que sur la réforme fiscale, dont nous avons largement parlé à propos de la réforme de la taxe d'habitation, plus les autres évolutions, sachant que chacun aura compris l'évolution des bases subtiles entre le 0,9 et le 1,2 s'agissant de l'actualisation des bases de taxe d'habitation selon qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires, les révisions des valeurs locatives étant annoncées pour une prise d'effet en 2026.

Vous avez ensuite quelques écrans, mais le Président dans son propos a évoqué ces aspects, et le rapport en fait un état exhaustif. Sur précisément le sens de ce budget 2020, ce sont un document financier, des moyens, de l'intendance au service du projet, comme je le disais précédemment. Si nous le présentons sous quelques thématiques, nous pouvons souligner des aspects majeurs sur ce que nous pouvons appeler « l'attractivité et le rayonnement du territoire », l'enseignement supérieur avec notre engagement là aussi exceptionnel, puisque ce que nous faisons avec Synergie Campus, avec le projet sur La Bouloie, avec un premier petit engagement financier, mais il est total, et nous le verrons tout à l'heure avec les AP/CP. L'engagement conséquent sur La Bouloie, avec la Grande Bibliothèque en relation avec la Bibliothèque universitaire est l'expression d'une volonté territoriale forte, bien que ce ne soit pas de notre compétence en tant que telle. Nous avons fait le choix stratégique de nous investir en direction de l'enseignement supérieur, considérant que c'était stratégique, quitte à laisser de côté (ce que nous avons fait) notre projet d'équipement aquatique.

Sur le développement économique, bien évidemment, c'est une constante, parce que notre volonté est durable, avec Bioinnovation en perspective sur cet exercice, plus tout le reste, la pérennisation d'événements fédérateurs, comme rappelé par un autre orateur, Nicolas BODIN, tout à l'heure, et la valorisation des atouts environnementaux, culturels, sportifs, et touristiques, avec au premier chef des souvenirs tout à fait récents, la salle d'escalade Marie Paradis.

S'agissant de l'attractivité et le rayonnement du territoire, sur la préservation de l'environnement et la transition énergétique, vous connaissez bien ces dossiers considérables que sont :

- les déchets, à la fois la collecte et ce que nous en faisons, entre l'action du Grand Besançon stricto sensu et l'action complémentaire du SYBERT,
- la qualité de l'eau et la préservation des ressources, avec les deux bouts (l'eau propre et l'eau sale), compétence que nous portons maintenant depuis peu, mais totalement ; nous étions d'ailleurs encore sur le site de Cussey-sur-l'Ognon il y a quelques jours pour voir, avant l'inauguration formelle, une station d'épuration de nouvelle génération, à la fois par sa technicité et par sa capacité,
- le chauffage urbain, puisque cela a été également transféré, avec son importance en matière de valorisation énergétique,
- la mobilité durable avec le budget annexe Transports, les itinéraires cyclables et tout ce qui s'y rattache, le budget Développement durable et Environnement (1,5 M€) et les actions rappelées ensuite.

Sur ce que l'on peut appeler la proximité, la politique de la ville et le lancement du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), nous venons de voir quelques facettes de cette politique de la ville, dont le soutien apporté à des acteurs du territoire.

Nous verrons tout à l'heure dans l'ouverture d'une autorisation programme, que s'agissant du NPRU, il y a un engagement en perspective à 19 M€, mais sur un programme à 174 M€ pour situer l'ampleur des choses. Concernant la compétence Voirie, Parcs Aires de Stationnement, Éclairage public, vous avez tout cela en tête, de même que s'agissant de la politique en matière d'habitat et des gens du voyage, du Conservatoire à Rayonnement Régional avec son évolution en matière d'adossesment à l'école supérieure de musique, le soutien au réseau d'enseignement musical en pleine évolution permanente au service de l'ensemble, et plus particulièrement de nos enfants et de nos jeunes sur le territoire. Vous avez ensuite le dispositif d'aide aux communes dans son intitulé, en termes de quelques moyens, mais son ampleur est que cela recouvre de plus en plus des domaines essentiels de l'action des communes. De plus en plus, dans les communes, nous n'imaginons pas conduire désormais les projets sans faire appel à l'aide aux communes et à ces différentes facettes de compétences.

Il ne faut jamais oublier notre contribution au SDIS. Si nous nous remémorions tout à l'heure l'origine de l'intercommunalité, on pourrait se rappeler de la taxe de capitation dans les communes un peu anecdotique, alors que la Ville, puisque c'était avant le SDIS, portait la charge du service de secours et d'incendie. Le premier transfert intercommunal du District concerne précisément les pompiers. C'était l'élément fort. C'était donc les pompiers et la perspective du contrat de plan pour le contournement. Voilà ce qui a scellé le premier pacte d'intercommunalité dans le cadre du District. Il était convenu de faire vite. Reportez-vous au rapport autant que vous le souhaitez bien évidemment.

Si nous rentrons dans la présentation du budget, je vais aller très rapidement, le Président l'a dit. Ce budget est rigoureusement identique aux documents présentés aux orientations budgétaires, à 100 000 € près concernant le crédit d'études provisionné pour les suites au sinistre de Cassin. Une

fois que j'ai dit cela, j'ai résumé les choses. Nous voyons ce budget à 302 M€, comme indiqué par le Président il y a un instant, en 11 budgets, subventions d'équilibre comprises, puisque hors subventions d'équilibre, nous sommes autour de 283 M€. Vous voyez que c'est un budget très proche du budget 2019 avec néanmoins comme caractéristique d'être encore plus engagé sur l'investissement.

Pour présentation rapide des dépenses consolidées, toutes catégories confondues, évidemment, en fonctionnement et en investissement, nous voyons les investissements des compétences, ce qui veut dire que l'amortissement de la dette et quelques autres crédits ne sont pas là-dedans, mais c'est à hauteur de 73 M€, ce qui est tout à fait conséquent et en progression par rapport à l'exercice précédent. Nous voyons également les charges de fonctionnement des compétences qui, pour certaines d'entre elles, sont précisément des services aux territoires et aux populations, et des charges de personnel pour 60 M€ toutes personnes confondues. Je passe sur les autres aspects qui ne sont pas anecdotiques pour autant quand nous avons un reversement aux communes à 9 M€.

Vous avez désormais le solde des AC, celles-ci ayant beaucoup évolué depuis le début de l'intercommunalité. Il ne faut pas oublier, pour le clin d'œil de désagrément, sur le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) à 4,4 M€, notre taxe à la réforme de la taxe professionnelle (je crois que nous pouvons l'appeler finalement ainsi). Nous serons peut-être confrontés à d'autres, mais celle-ci existe bel et bien. Je lisais il y a peu qu'après 10 ans, nous pourrions nous payer cash la Grand Bibliothèque si nous avons épargné cette contribution à d'autres territoires.

Sur les dépenses d'investissements consolidés, par grande politique communautaire, nous retrouvons les 73,2 M€ évoqués précédemment. Nous voyons très nettement un certain nombre de domaines importants, celui, bien évidemment, des mobilités avec ce que comporte le budget annexe Transports à quasiment 24 M€, et le domaine de l'eau et de l'assainissement à 20 M€. Je le dis régulièrement depuis deux ans : c'est un niveau que nous ne tiendrons pas, et nous le savons. Notre engagement contractualisé entre nous n'est pas de ce niveau, mais vous savez qu'à la fois, les nécessités d'un certain nombre de besoins, mais aussi les opportunités financières en termes de concours de l'Agence de l'Eau et du Département nous font plutôt pousser les feux pour bénéficier des meilleures conditions, sans parler également des recours à l'emprunt si c'est nécessaire dans les meilleures conditions. Néanmoins, le programme sera lissé sur la période en conséquence, mais pas tout à fait, à ce niveau-là. Vous avez bien évidemment les autres domaines importants également en matière d'investissement sur l'économie d'emploi, l'habitat, la culture, le tourisme, le sport, l'aménagement, etc.

Néanmoins, il est convenu que nous regardions les choses rapidement.

S'agissant du financement des investissements, vous voyez que nous avons, à titre provisionnel, un autofinancement déjà conséquent à quasiment 40 %, mais de fait, il sera supérieur quand nous aurons intégré les résultats de l'exercice précédent. Des recours à l'emprunt prévus dans ce document budgétaire tomberont. Nous allons donc avoir un autofinancement qui sera en réalité sans doute supérieur à 50 % sur ce tableau d'investissement. Cela signifie que nous gardons un cap d'un excellent niveau en matière de financement de nos investissements. Tout à l'heure, je disais que nous avions investi plus de 700 M€. Reportez-vous à notre niveau d'endettement, nous devons être aux environs de 170 M€, Eau et Assainissement compris, dont seulement 118 M€ sur les Transports (j'avais précisément celui-là en tête). Cela montre le rapport entre endettement et les opérations réalisées. Nous gardons ce cap dans cette présentation.

Sous une autre présentation, avec ce tableau de la chaîne de financement, nous voyons très clairement affichés par budget, à la fois le niveau de l'autofinancement, les subventions attendues et le niveau de recours à l'emprunt nécessaire. Si vous regardez, par exemple, le budget principal à 4,5 M€ de recours à l'emprunt, nous savons d'ores et déjà que ce recours à l'emprunt ne sera pas nécessaire, par exemple, mais nous retrouvons l'ensemble des éléments avec les investissements, plus quelques ajustements, puisque nous passons de 73 à 75 sur ce tableau. Vous remarquez que ce tableau est un bon visuel des choses par secteur.

Nous passons rapidement à une présentation budgétaire. De la même manière, vous retrouvez les éléments qu'il y avait dans notre dossier des orientations budgétaires, avec un fonctionnement à 126 M€. Ce que nous pouvons en dire, ce sont les commentaires en bas. Les postes de fonctionnement sont à peu près égaux entre les deux budgets 2019 et 2020, avec une indication « +0,2 % » sur les comptes de classe 6 qui nous intéressent en matière de contractualisation, dont 1,5 % sur les RH. Pour cet exercice 2020, nous provisionnons 500 000 € d'éventuelles pénalités à titre prudentiel. Si nous devons payer des pénalisés en 2020, ce serait sur l'exercice 2019, mais nous connaîtrons la réponse en fin de printemps ou début de l'été, et cela voudrait dire que nous n'aurions pas obtenu le retraitement que nous espérons obtenir compte tenu de la particularité de certaines opérations.

Sur les recettes de fonctionnement, nous sommes à +2,1 % de BP à BP à taux de fiscalité constant. Avec une légère baisse de la DGF et une hypothèse de sortie de l'éligibilité au FPIC retenue, nous avons ainsi des recettes FPIC évaluées à 50 % de l'exercice précédent. Voilà ce qu'il faut retenir de ces éléments.

Vous voyez une stabilité de tous les taux en 2019. Avec le « gâteau » qui marque des évolutions notoires, nous pouvons noter une progression fiscale de 1,9 % due intégralement à la variation à la fois forfaitaire d'actualisation des bases et physique de ces bases, les taux restant stables. Nous pouvons dire que la composition du panier fiscal reste inchangée avant la réforme fiscale mise en œuvre en 2021, mais cela signifie que la partie taxe d'habitation disparaît en tant que taxe d'habitation. Nous attendons bien évidemment une compensation sur la part de TVA égale, normalement actualisée, puisque c'est ce que dit la loi actuellement. Vous voyez que cela représente 40 % de notre ensemble, et ce sont 40 % sur lesquels nous n'aurons plus d'initiative de taux, ce qui est déjà le cas sur la CVAE qui est un taux national. Sur la TASCOM, nous sommes au plafond. Sur les IFR (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux), nous sommes sur un taux également. Cela signifie que nous avons un champ de maîtrise et d'action de notre fiscalité qui se réduit considérablement.

Nous avons ainsi un gros tiers de nos bases sur lesquelles nous avons une capacité de taux, ce qui veut dire que nous n'avons plus la maîtrise de nos ressources ou nous l'avons beaucoup moins. C'est ce que connaissent les autres collectivités, la Région pourrait nous en parler de longue expérience, et le Département est en train de rentrer de plain-pied. Néanmoins, pour l'avenir, ce n'est pas neutre du tout. Ce n'est pas un clin d'œil, mais à titre d'information, sur ces bases-là, alors que nous avons un total autour de 76 M€, sur l'impôt sur lequel nous pouvons agir qui est le foncier bâti, il faudrait décider une augmentation du taux entre 24 et 25 % pour faire 1 M€ de recettes fiscales supplémentaires. Nous devons donc tous avoir bien conscience de ce changement que nous connaissons avec ces évolutions. Je voulais attirer votre attention là-dessus à ce sujet.

Sur l'investissement sur le budget principal à 43 M€, nous sommes en progression de +6 %, dont les 0,5 M€ de reversement de taxe d'aménagement en dépenses et recettes, mais nous devons y revenir.

En effet, vous avez reçu depuis quelque temps maintenant les dernières informations sur la mise en œuvre progressive de ce reversement en fonction de la date d'effet avant ou après transfert. Sur les dépenses d'équipement stricto sensu, nous avons autour de 40 M€. S'y ajoutent près de 16 M€ de restes à réaliser 2019 en dépenses, qui seront repris avec les résultats 2019 en DM1, comme nous le faisons habituellement, mais l'assemblée future y procédera. Nous avons le remboursement du capital de la dette à hauteur de 1,6 M€, le besoin de financement par emprunt à 4,6 M€, mais il sera ajusté lors de la reprise des résultats 2019. En réalité, il n'y aura pas de recours à l'emprunt autant que nous en sachions à l'heure qu'il est.

Sur les budgets annexes, nous avons 149 M€ hors épargne brute. Vous en avez la photographie rapide. Je ne vais pas m'y arrêter particulièrement, si ce n'est pour attirer votre attention sur quelques chiffres que nous n'avons pas l'autre jour devant le Bureau. S'agissant du budget annexe Transports et de ses recettes de fonctionnement, vous noterez bien que les recettes de billetterie et supports publicitaires sont à 12,4 M€, ce qui n'est absolument pas anecdotique dans notre dispositif, la subvention d'équilibre venant du budget principal s'élevant à 12 M€ par ailleurs. Vous avez les différents budgets déclinés, de niveaux substantiels, à 25 M€ sur les Déchets, et autour de 40 M€ pour l'Eau et l'Assainissement, avec des parties investissement conséquentes, puisque nous dépassons les 20 M€. Voilà pour la présentation rapide de ces budgets annexes.

Le deuxième volet concerne le CRR. Comme vous le savez, la subvention d'équilibre s'élève à 5,6 M€, de mémoire, ce qui est un montant conséquent, mais avec quelques recettes propres et des subventions du CRR qui se sont améliorées. S'agissant du budget Chauffage Urbain ou les autres budgets des Zones d'Activités, je n'ai pas de commentaire particulier à faire. Sur le budget de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (AIBO), nous sommes sur la poursuite du programme du syndicat, avec, nous l'avons tous en tête et sous les yeux, l'aménagement de la zone de l'Échange sur le versant que je qualifierai de Vaux-les-Prés, dans la commune de Chamaudin-et-Vaux.

Voilà la présentation que nous souhaitons assez rapide de ce budget primitif 2020 principal et des budgets annexes. Nous sommes censés procéder au vote de ces budgets par chapitre, confirmant au titre de l'exercice de 2020 la neutralisation des dotations aux amortissements des subventions d'équipement du budget principal. C'est la manipulation budgétaire à laquelle nous sommes familiarisés désormais.

Monsieur le Président, je ne sais pas si c'est également dans cet exposé que nous intégrons les AP/CP et la fiscalité, sachant qu'il y aura des délibérations distinctes.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu peux les présenter maintenant.

M. BAULIEU.- S'agissant du rapport n°1.1.2, sur la révision des AP/CP et l'actualisation des échéanciers de crédits de paiement, ce sont les AP/CP sans changement de niveau d'engagement.

Au budget principal, vous avez les Manières et les Aides à la Pierre ; pour les Transports, ce sont les haltes de l'infrastructure Nord (AP ouverte depuis un certain nombre d'années). Pour les Voies en Site Propre, Témis, Campus et Gare Viotte, c'est l'achèvement de l'opération conséquente que nous connaissons bien. Sur les modifications des glissements des crédits de paiement, il n'y a pas de changement de niveau de ces autorisations de programme. Sur l'AP/CP Habitat 2013-2021, vous voyez une augmentation du total. Nous avons ainsi une variation de 2,7 M€ pour prendre en compte la prorogation du PLH (Programme Local de l'Habitat) sur deux années, adoptée en Conseil Communautaire. Nous courons sur une période plus longue.

Si vous regardez dans votre rapport, nous ne parlons pas du même tableau. Les crédits engagés sont effectivement en majoration de 2,7 M€, mais nous couvrons une période plus longue et avec les domaines concernés de réhabilitation de logements privés, du parc public, de construction de logements locatifs publics et soutien à l'accession sociale. Voilà pour l'AP/CP Habitat.

Nous avons ensuite l'AP/CP PNRU, avec une augmentation du total d'autorisations de programme, le programme étant désormais bouclé. J'y faisais allusion tout à l'heure avec la révision entre 10 M€ et un peu plus de 19 M€, soit une variation de 9 M€ qui était attendue, d'une certaine manière. Certes, nous n'en connaissions pas le montant exact dans la mesure où lors de cette ouverture, nous ne connaissions pas les termes du bouclage de ce nouveau programme.

Il y a eu bien évidemment le protocole avant le bouclage entre l'offre de La Grette et les opérations tout à fait conséquentes du quartier de Planoise, tout cela étant signé en décembre 2019, après adoption par le Conseil Communautaire. Par ailleurs, il est précisé que si nous sommes à ce niveau de 3,7 M€ de recettes, certaines sont également inscrites en autorisations de programme, 180 000 € ayant été perçus avant la création de l'autorisation de programme.

Si nous rentrons dans les créations d'AP/CP, nous en aurons deux (Campus et Bibliothèque). S'agissant de l'opération Campus, vous avez un montant d'opérations à 33 M€. Le total des dépenses s'élève à 34,4 M€, 19,5 M€ de recettes (subventions calculées sur le hors taxe) ayant fait l'objet d'un engagement de nos partenaires Région, État et Université. Ont par ailleurs été inscrites des autorisations de programme en matière de recettes, et nous verrons si d'autres concours peuvent être obtenus. Nous en sollicitons notamment auprès d'une institution. Nous ne savons pas si un jour nous aurons le plaisir partagé de l'enregistrer, et un élu du Département m'a parfaitement compris, puisque nous posons la question à chaque fois que nous nous rencontrons sur ce sujet. Voilà pour la première création d'AP/CP pour l'opération Campus.

S'agissant de la Grande Bibliothèque, vous voyez apparaître les dépenses à 55 M€, mais vous voyez dans le commentaire que les dépenses à hauteur de 3,6 M€ ont été réalisées ou engagées avant la création de l'AP/CP comprenant les acquisitions foncières (la partie du site Saint-Jacques), les indemnités de concours de maîtrise d'œuvre, les travaux préparatoires et les études. Si vous faites l'addition, nous devons trouver les 59,4 M€ dont nous avons parlé et qui se trouvent sur la ligne qui suit.

Voilà sur les AP/CP sur lesquelles nous serons invités à statuer. Vous avez une première série pour le nouveau découpage ou pour le lissage du glissement de crédits de paiement, deux autres opérations sur les augmentations (Habitat et PNRU) et deux créations (Campus et Grande Bibliothèque). C'était pour le volet AP/CP.

Sur le dernier se rattachant étroitement avec le budget, c'est le vote des taux de fiscalité pour 2020 (rapport n°1.1.3). Nous appelons cela « prendre acte du gel du taux de la taxe d'habitation », puisque désormais, nous n'avons plus voix au chapitre dans le cadre de la réforme fiscale (9,63 % pour ce qui nous concerne). Autrement, il aurait pu être intéressant d'augmenter les taux en espérant que nous obtenions compensation, mais cela ne marche pas ainsi. Nous vous proposons de reconduire en 2020 les autres taux identiques à 2019 pour les trois que sont la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Voilà ce que nous pouvons souligner en termes de fiscalité précisément.

Pendant que j'ai la parole, j'ai attiré l'attention du Bureau sur ce sujet qui fait partie des sujets un peu récurrents que nous évoquons en termes de solidarité financière et fiscale. C'est un sujet sur lequel la prochaine assemblée devra se pencher, puisque de mémoire, dans l'article 256 de la loi de Finances pour 2020, deux questions sont non seulement évoquées, mais elles conduisent aussi à des préconisations et des obligations. Les DSC appliquées dans les intercommunalités doivent répondre à un certain nombre de critères, certains devant donc être intégrés. Il semble que pour un certain nombre, notre DSC y réponde, mais un paramètre sur les revenus doit être intégré, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Un travail devra donc être réalisé sur ce registre.

Par ailleurs, pour les intercommunalités qui ont un Contrat de Ville, nous devons revenir sur le Pacte Fiscal et Financier. J'ai dit devant le Bureau que cette question devait être bouclée pour la fin de l'année 2020, mais il semble que ce ne soit pas si clair que cela. Je laisse donc un point d'interrogation sur cette indication donnée en Bureau, mais nous n'avons pas les éléments totalement en main pour en dire plus, si ce n'est que l'assemblée devra se pencher sur cette question du Pacte Fiscal et Financier. Nous considérons en avoir un y compris à travers la DSC, mais le texte rend les choses plus exigeantes pour essayer de converger mieux en matière de charges, puisque ce sont bien les deux aspects évoqués dans la loi, à savoir exercer une solidarité plus forte non seulement sur l'aspect des charges, mais également sur l'aspect des recettes.

J'indique simplement cela à titre d'information, comme quoi ce sujet devra être travaillé dans un avenir proche, peut-être pas impérativement avant fin 2020, contrairement à ce que j'ai dit devant le Bureau. Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Avez-vous des questions ?

M. GUYEN.- Ce n'est pas une question, mais un message de Jacques GROSPERRIN qui m'a été envoyé à 17 heures. Il m'a demandé si je pouvais en faire lecture, ce que je vais faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne veux-tu pas plutôt que nous votions ?

M. GUYEN.- Tu sais bien que tu me donnes la parole quand tu veux.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, nous allons donc procéder aux votes de ces rapports, à moins que ce ne soit un message sur le budget.

M. GUYEN.- Il y a un chapitre sur le budget, mais il est vraiment court et il n'est pas vraiment en relation avec le sujet du vote.

M. LE PRÉSIDENT.- Lis peut-être le passage sur le budget.

M. GUYEN.- « Concernant le budget, il y a dans notre intercommunalité – chacun le sait – des choses qui fonctionnent et d'autres qui fonctionnent moins bien. La situation financière et notre trajectoire restent difficiles. Trop d'incertitudes demeurent, liées notamment aux contraintes imposées par l'État. »

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- Je vais intervenir très rapidement, puisque l'on m'a demandé d'être très rapide et de ne pas répéter la même chose. C'est toujours la même inquiétude, mais elle a été énoncée par le premier Vice-Président, concernant deux éléments. Dans la prochaine mandature, nous aurons à nous positionner par rapport à notre autonomie sur nos prises de décision. Le premier Vice-Président l'a dit, nous avons de plus en plus de contraintes liées à un certain contexte, mais aussi une non-indépendance par rapport à notre propre avenir sous couvert de suspicion de mauvaise gestion. Je trouve cela très désagréable. Cela veut dire que l'on considère que les collectivités, d'une façon générale, ne savent pas gérer, et qu'après avoir eu des baisses de dotations pendant un certain nombre d'années, nous sommes aujourd'hui sur un phénomène de contractualisation qui ne nous apporte rien de plus, mais qui ne peut que nous pénaliser si nous venons à déraiper par rapport à une évolution. Je tiens à le dire, parce que cela a été rappelé sur un certain nombre de dispositifs.

Le deuxième point concerne les engagements que nous pouvons avoir, notamment sur ces éléments. Le chiffre a été donné : ce sont 65 % de fiscalité que nous ne pourrons plus décider, en sachant qu'une bonne partie des 35 % restants est liée à des mécanismes bloquants. Même sur les 35 % restants, nous ne pouvons pas faire ce que nous voulons.

M. BAULIEU.- Il y a la CFE dedans.

M LIME.- Nous sommes bien d'accord. Cela veut dire que quelque part, cela aura au moins l'avantage, lors de la prochaine mandature, que l'on n'aura plus à discuter de l'augmentation de la fiscalité, puisqu'on ne le décidera plus. Au moins, nous aurons déjà évacué un débat à l'intérieur de nos débats municipaux, puisque nous n'aurons plus à en discuter.

Par ailleurs, s'agissant des engagements, comme cela a été précisé par Gaby précédemment, sur la TP, nous nous sommes tous exprimés sur le sujet et nous l'avons tous dénoncé : le cumul aujourd'hui représente 40 M€ en moins sur pratiquement 10 ans, ce qui correspond à quasiment l'équivalent du montant pour la Grande Bibliothèque. Il paraît que c'était l'Ancien Monde ; cela devait être parfait dans le Nouveau Monde. Je vais prendre comme seul exemple, sur le Versement Transport, l'indemnité qui devait nous être versée ad vitam aeternam sur le passage de 9 à 11 salariés. Or cela n'a duré que deux ans. On vient de nous sabrer 50 %. C'est le Nouveau Monde, ce sont 50 % en moins. Cela veut dire que nous avons aussi à nous interroger à terme sur les compensations, parce que nous savons qu'il y a une vraie fragilité par rapport à ces éléments, pour des contraintes que l'on peut parfois nous expliquer. En fonction de ce qui se passe, si l'économie vient à avoir de grandes difficultés, on viendra nous expliquer qu'avec les grandes difficultés rencontrées par l'économie, tout le monde doit faire des efforts, y compris les collectivités. C'est ainsi que nous ne déciderons plus.

Je voulais simplement préciser s'agissant de la prochaine bataille des élus territoriaux, qu'il ne nous faut pas une centralisation, mais une vraie décentralisation. Nous reculons depuis un certain temps sur cette décentralisation, cela a été dit et je le répète. Aujourd'hui, la Région ne discute plus que de l'augmentation des prix des chevaux sur la carte grise.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu l'avais déjà indiqué. Concernant la TH, il a été dit et précisé que ce n'était pas une compensation, mais un remboursement, ce qui n'est pas du tout la même chose. Le remboursement est différent de la compensation. Y a-t-il d'autres remarques. Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Pour le rapport n°1.1.1, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 3 abstentions. Les votes sont donc favorables. Je vous remercie.

Pour le rapport n°1.1.2, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté.

Pour le rapport n°1.1.3, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? C'est adopté.

Rapport n°1.1.4 - Acquisition et prestations de location et installation de matériels événementiels et festifs

M. LE PRÉSIDENT.- Normalement, il n'y a pas de présentation. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Liste des emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2020
--

M. BAULIEU.- Je précise simplement qu'en page 77, vous avez les effectifs, avec 1 349 emplois ouverts. Après, vous pouvez montrer un certain étonnement concernant les chiffres suivants : 1 130 emplois pourvus par des fonctionnaires et 219 emplois non pourvus. Vous êtes bien allés jusqu'au bout, parce que dans les 219, nous retrouvons tous les contractuels. En réalité, les emplois non pourvus sont de l'ordre de 81 postes aujourd'hui. Voilà simplement ce que je voulais dire pour que vous ayez une lecture claire.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°1.2.2 - Actualisation de la Liste des Emplois Permanents -
Création de 2 emplois et 1 recalibrage -
Conservatoire à Rayonnement Régional

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°1.2.3 - Avancements de grade -
Détermination des taux de promotion promus/promouvables

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

M. BAULIEU.- Nous avons terminé avec les rapports concernant les finances et les RH. Je voudrais remercier toute l'équipe des finances sur les aspects budgétaires à travers Pascal BRENIERE qui transmettra, et aux RH, et Jean-René DESCARREGA. Je vous remercie donc particulièrement en cette fin de mandature.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Convention et programme de travail 2020-2022
avec l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération de Besançon Centre Franche-Comté (AUDAB)

M. MAURICE.- Madame la Présidente ne pouvant pas s'exprimer sur ce dossier, je vais vous lire cette petite synthèse concernant le programme partenarial de travail et le budget 2020 de l'AUDAB.

Après un premier travail en interne avec toute l'équipe AUDAB, deux Comités Techniques ont été organisés avec les techniciens référents de nos membres, suivis d'une période d'échanges et de consultations techniques et politiques début 2020. Le programme et le budget 2020 ont été validés par le Conseil d'Administration le 4 février dernier. Une Assemblée Générale s'est réunie à Amagney le 25 février 2020.

Pour 2020-2022, les grandes orientations sont :

- l'intelligence territoriale et collective, avec tous les outils de l'observation, de la connaissance et son animation pour mieux anticiper,
- l'adaptation aux évolutions, avec la projection des transitions, la planification territoriale et l'urbanisme réglementaire, l'urbanisme de projets,
- le rayonnement, la dynamique des réseaux, la participation aux grands débats avec les grands territoires, les espaces de solidarité, les grands événements et les rencontres de proximité.

Une AG extraordinaire de l'installation de la nouvelle équipe est prévue le 30 juin prochain. Avec cette nouvelle gouvernance, le programme sera amendé si besoin, et pour ce faire, l'Agence a réservé une ingénierie disponible pour le second semestre 2020. L'AUDAB prépare également un pacte de connaissance destiné aux élus, comprenant des informations sur les compétences et l'activité de l'Agence, mais aussi des données et des analyses relatives à notre Communauté Urbaine.

Madame la Présidente remercie Grand Besançon Métropole et tous ses membres pour leur soutien et leur implication au sein de l'Agence. Elle remercie également le Président pour la confiance accordée.

Quelques chiffres, enfin, pour terminer. L'AUDAB est :

- une équipe pluridisciplinaire de 21 personnes,
- environ 100 études par an,
- 729 communes couvertes, soit 566 000 habitants sur une superficie de 7 607 km²,
- 3 membres fondateurs : l'État, le Département du Doubs et Grand Besançon Métropole,
- près de 100 adhérents à ce jour,
- l'expérience de 50 agences d'urbanisme rassemblées dans une fédération nationale, la FNAU.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Yves. Je voudrais aussi remercier la Présidente et toute l'AUDAB. Avec l'AUDAB et les élus, dont toi, Yves, elle s'est beaucoup investie sur le terrain. Un gros travail a été réalisé depuis la création de l'AUDAB en 2001. Ce travail a été reconnu d'ailleurs, puisque désormais, le Pôle Métropolitain utilise beaucoup cette agence. Ce sont donc aussi des perspectives nouvelles de développement pour l'AUDAB que de travailler dans ce Pôle Métropolitain. De plus, c'est structurant. Merci à l'AUDAB, à son personnel et à sa Présidente.

Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.2 - Interreg Franco-Suisse Arc Horloger - Dépôt de projet

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des questions à poser à Pascal CURIE ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.3 - Commune de Dannemarie-sur-Crête -
Révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique

Mme BARTHELET.- Le débat du projet d'aménagement de développement durable ainsi que l'arrêt ont déjà été présentés en Conseil Communautaire. Nous en sommes ce soir à l'approbation. Les personnes publiques associées ont toutes émis des avis favorables, nous demandant toutefois d'apporter des précisions ou des compléments d'information. C'était particulièrement le cas du Département. Le commissaire-enquêteur a également émis un avis favorable avec quatre réserves que nous avons pu lever.

Ainsi, les principales modifications apportées en suite de l'enquête sont :

- de nombreux compléments au règlement écrit,
- la modification à la marge des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) pour y ajouter des précisions,
- la correction du rapport de présentation sans, bien entendu, remettre en cause le projet politique.

C'est pourquoi je vous propose ce soir l'approbation du PLU.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.4 - Commune de Dannemarie-sur-Crête -
Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.5 - Commune de Dannemarie-sur-Crête -
Ravalement de façade et édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Ces rapports passent toujours très rapidement, mais quand on sait le travail réalisé... À chaque Conseil, nous en avons passé deux, trois, ou quatre. Un immense travail a donc été réalisé.

Rapport n°6.6 - Commune de Chalèze -
Élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Approbation après enquête publique

Mme BARTHELET.- Nous en sommes au même stade que pour Dannemarie-sur-Crête, à savoir l'approbation. L'arrêté a été présenté lors du Conseil Communautaire de mai 2019. Pour information, ce dossier est terminé en interne. Les personnes publiques associées ont émis des avis favorables, et le commissaire-enquêteur également, avec deux réserves et des recommandations. Les remarques en suite de l'enquête ont permis de préciser ou de supprimer des règles lorsque c'était nécessaire et d'améliorer le rapport de présentation. De nombreuses discussions ont tourné autour du recul vis-à-vis de la ligne RTE, des séances de bouclage dans les OAP. Bien évidemment, le consensus a été recherché avec les habitants.

Nous pouvons donc approuver sereinement ce PLU ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- Sommes-nous sereins ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Nous baignons dans la sérénité. C'est adopté.

Rapport n°6.7 - Commune de Chalèze - Institution du Droit de Prémption Urbain (DPU)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.8 - Commune de Chalèze -
Ravalement de façade et édification de clôture -
Institution du régime de déclaration préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.9 - Commune d'Osselle-Routelle -
Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Arrêt du bilan de la concertation préalable

Mme BARTHELET.- Pour Osselle-Routelle, nous avons débattu du projet d'aménagement de développement durable en Conseil Communautaire de septembre 2019. Depuis, deux réunions publiques se sont tenues (octobre et février). Elles ont permis de présenter le projet à la population. Depuis la rédaction du rapport et la tenue du Bureau du 18 février dernier, je vous remercie de noter que quatre nouveaux courriers sont parvenus. C'est pour cela que vous avez les rapports sur table et que nous allons faire évoluer la délibération.

Plusieurs sujets évoqués dans ces courriers sont à prendre en considération et méritent d'être évoqués dans cette délibération, notamment :

- ceux liés aux modalités de concertation,
- les principes en faveur de l'environnement,
- la gestion des eaux pluviales,
- le stationnement et la circulation au sein du village.

Aussi, nous pouvons confirmer que la concertation relative au PLU s'est bien déroulée conformément aux modalités retenues au départ. Nous pouvons arrêter le bilan de la concertation ce soir, avec les nouveaux éléments évoqués, donc arrêter le PLU.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.10 - Commune d'Amagney -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Modification n°1 - Approbation après enquête publique

Mme BARTHELET.- Il s'agit d'une modification avec la création d'un STECAL (Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées). Il n'y a rien de particulier. Les avis des personnes publiques associées et du commissaire-enquêteur sont favorables. Nous pouvons donc l'approuver ce soir.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.11 - Commune de Serre-les-Sapins -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Modification simplifiée n°3 - Approbation après mise à disposition

Mme BARTHELET.- Il s'agit également d'une modification sans aucune remarque dans le registre de concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.12 - Commune de Mamirolle -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modification simplifiée n°4 -
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

Mme BARTHELET.- Pour Mamirolle, il faut approuver les modalités de mise à disposition publique d'une modification n°4.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.13 - Commune de Marchaux-Chaudefontaine -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Chaudefontaine - Modification simplifiée n°1 -
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

Mme BARTHELET.- Il s'agit également de l'approbation de modalités de mise à disposition. C'est pour remédier à l'absence d'étiquette dans le règlement graphique.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.14 - Commune de La Vèze - Plan Local d'Urbanisme (PLU) -
Justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU
lors de la Modification n°1 du PLU

Mme BARTHELET.- Il s'agit d'une ouverture à l'urbanisation. C'est la première fois que nous le faisons ensemble. Nous devons délibérer pour l'approuver et justifier pourquoi nous le faisons. Bien sûr, c'est fait aussi avec la commune.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ouvrons donc des zones AU pour permettre la réalisation de 37 logements, conformément aux objectifs du SCoT, du PLH et du PLU. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.15 - Commune d'Amagney -
Plan Local d'Urbanisme (PLU) – Modification simplifiée n°1 -
Définition des modalités de la mise à disposition du dossier au public

Mme BARTHELET.- Je suis désolée, je n'ai pas pu présenter ce dossier en Commission n°06 ou en Comité de Suivi, parce qu'il fait l'objet de la suite d'un jugement rendu par le tribunal administratif le 30 janvier dernier, qui demande à Grand Besançon Métropole de supprimer l'identification d'une zone humide au niveau d'une maison d'habitation et de classer en UB des parcelles qui avaient été en zone agricole. Cela a été vu avec la commune. Nous avons six mois pour le faire, alors que d'habitude, le tribunal laisse plutôt des délais d'un an. Du coup, cela nous a contraints à le faire dans des délais très rapides, donc d'arriver directement devant vous en Conseil Communautaire. Je m'en excuse. L'idée est de se conformer à la loi.

M. LE PRÉSIDENT.- Il s'agit de répondre aux demandes du tribunal administratif. Avez-vous des remarques ?

Mme VIGNOT.- Ces dossiers passent très rapidement, et c'est toute la difficulté dans laquelle nous nous trouvons désormais. Concernant les PLU, c'est extrêmement compliqué pour les conseillers de savoir si finalement on a bien regardé les dossiers de près. Vous disiez que c'est un problème concernant les zones humides.

Mme BARTHELET.- La trame a été posée sur la maison d'habitation. Les personnes sont allées au tribunal pour qu'elle soit retirée de la maison d'habitation qui était déjà construite. En revanche, toute la trame de zone humide telle qu'elle avait été posée autour, sur ce qui est éventuellement constructible, reste bien en place. Cela concerne uniquement la maison.

Mme VIGNOT.- OK, très bien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Festival Grandes Heures Nature - Édition 2020 -
Programmation et budget prévisionnel

M. PRALON.- Ce rapport concerne l'édition 2020 du festival Grandes Heures Nature. Vous savez que suite au bilan de la première édition en 2019 et la satisfaction générale qui en était ressortie, puisque nous avons dû accueillir 13 700 festivaliers, l'objectif cette année est de passer à 15 000 en reconduisant l'opération qui se déroulera les 5, 6 et 7 juin prochain, toujours sur Micropolis.

Dans ce rapport, vous avez un rappel rapide du dispositif global de la mission Grandes Heures Nature dans lequel s'inscrit le festival Outdoor, l'importance mentionnée de l'investissement des associations et des clubs sportifs partenaires, des bénévoles (près de 1 000 personnes-ressources en 2019). Cette année, concernant les nouveautés, il y a une densité de variétés de manifestations sportives avec une diversification de randonnées regroupées le dimanche, des randonnées nautiques, rollers, qui peuvent d'ailleurs être combinées avec d'autres randonnées. À titre expérimental, nous proposons une mobilisation des communes périphériques qui accueilleront le départ de quelques manifestations. C'est donc bien que l'Agglomération soit présente au niveau des communes. Il y aura notamment cette année Amagney, Chalèze et Dannemarie-sur-Crête. Ensuite, ces mobilisations de manifestations convergeront sur le site de Micropolis. Il y aura également du VTT trial, du biathlon.

Nous avons eu un peu de retard dans l'organisation de cette édition 2020, sachant que nous avons recruté les personnes relativement tard. Nous sommes à moins de trois mois de l'édition. Elle est en cours de montage. Le budget s'élève à 468 000 € en termes de dépenses, avec des recettes prévisionnelles attendues à hauteur de 107 000 €. Il y a eu également une simplification cette année au niveau de la tarification. En effet, nous sommes passés à des tarifications raisonnables, avec un tarif guichet de 5 € pour les adultes, un tarif réduit de 3 € pour deux jours pour les étudiants, les seniors de plus de 65 ans, les jeunes de moins de 18 ans. Le tarif famille (2 adultes et 2 enfants) est de 10 €.

Voilà ce que nous pouvons dire à l'heure qu'il est. Des questions avaient été posées en Bureau concernant l'opportunité ou non de faire payer les entrées. Je continue à penser que c'est bien de faire payer un minimum. Une entrée payante, même modique, est toujours perçue comme un gage de qualité. À ma connaissance, il n'existe pas de festival proposant des spectacles sportifs animés par des professionnels et permettant une pratique sportive entièrement gratuite. Christophe LIME avait posé une question en Bureau concernant les agents affectés à l'encaissement. Ce sont des personnels de Micropolis et non des agents mobilisés pour cela.

Le montant estimé des recettes de billetterie est encaissé par Micropolis et vient en déduction du coût global de la location. Si le montant de recettes de billetterie estimé peut paraître faible (7 000 €), il faut noter que toute inscription à une épreuve sportive ouvre droit à la gratuité d'accès au festival. Les inscriptions aux épreuves sportives sont payantes pour un montant total estimé à 25 000 € de recettes prévisionnelles. Voilà ce que je pouvais dire concernant la question qu'avait posée Christophe en Bureau.

M. LIME.- La question qui nous a interpellés est la suivante : lorsque nous regardons le nombre d'entrées envisagées (15 000), 7 000 € de recettes signifient que sur les 15 000, si nous divisons par 5, cela représente une personne sur 10 qui va payer, soit 15 %. Ensuite, la question du coût de la facturation de la rentrée a également été posée : c'est entre 15 et 20 000 €. Nous commençons à tomber sur la tête sur le fait de dire que nous allons faire payer quelque chose pendant trois jours, à 10 ou 15 % des gens qui rentrent pour un coût supérieur à la recette. Je pense que c'est farfelu, et je continue à le dire. Il y a d'autres choses que nous faisons gratuitement.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous ne payons pas le personnel, puisque c'est le personnel de Micropolis.

M. LIME.- Si nous le payons.

M. LE PRÉSIDENT.- Il est dans la mise à disposition.

M. LIME.- Non. Si tu demandes à Micropolis de ne pas payer, ils vont te déduire les 25 000 € qu'ils auront faits. C'est évident. Il y a d'autres choses que nous faisons gratuitement, comme les Rives du Doubs ou les expositions sur le livre. De plus, cela nous coûte plus cher que cela nous rapporte. Imaginez un peu si nos citoyens viennent à apprendre que l'on facture quelque chose qui nous coûte plus cher que cela nous rapporte. C'est farfelu. Il n'y a quand pas que moi qui considère cela comme étant farfelu. Non ? Suis-je tout seul ?

M. PRALON.- Il existe des expérimentations à ce genre de pratique.

M. LIME.- Attendez, cela coûte plus cher que cela ne rapporte ! Nous n'allons pas nous battre sur ce sujet, mais je demande un vote sur la gratuité. Nous en avons déjà discuté, nous avons dit qu'il fallait être bref ce soir. Je demande donc un vote sur la gratuité. Si des élus souhaitent faire payer plus cher que ce que cela rapporte, qu'ils le votent ! Cela ne me pose pas de problème.

M BAULIEU.- Nous avons bien entendu ta position et nous n'en doutons pas. En Bureau, ce débat ayant déjà été sur la table, nous étions convenus d'analyser les choses plus à fond. Je note qu'il y a même une divergence des points de vue sur le coût de l'encaissement qui serait facturable ou non. Je ne suis pas sûr que nous ayons tous les éléments pour apprécier sur ce projet, tel qu'il est là, avec ce chiffrage, la pertinence des choses. Grandes Heures Nature se déroule en juin. Autant que je sache, le prochain Conseil Communautaire se réunira bien avant, puisqu'il y aura une séance le 23 avril et il y en aura d'autres en mai. Pour ceux qui n'ont pas inscrit cela sur les agendas et qui pensent être élus, prévoyez-le. Ne partez pas en vacances de manière trop conséquente.

Je ne suis pas sûr que nous fassions bonne œuvre comme cela, au débotté, en décidant la gratuité. J'ai bien entendu les références que tu as faites à d'autres manifestations, aux Livres dans la Boucle notamment ou aux Mardis des Rives, sur un aspect d'animation de territoire. Nous avons considéré jusqu'à maintenant que nous étions dans une configuration un peu différente, y compris en matière de site, de fonctionnement du site. Nous nous étions arrêtés sur la précédente édition, donc reconduite sur celle-là, sur une participation modeste ou modique des visiteurs avec un certain nombre de participants qui, étant acteurs, se trouvent alléger de cette contribution. Tu en déduis qu'il en reste une recette un peu anecdotique. Pourquoi donc s'embarrasser à l'encaisser ?

Je suggérerais que nous regardions les choses un peu plus à fond. C'est pour cela que j'attire votre attention sur le fait que notre calendrier ne s'arrête pas ce soir. En réalité, si cette décision est prise, elle n'est pas prise que pour l'édition 2020. Je pense que personne n'en doutera. Je fais partie de ceux qui considèrent que cette manifestation est intéressante. Elle s'inscrit d'ailleurs, en termes d'accompagnement ou de rayonnement, de notre action prioritaire, d'actions Grand Besançon. Je forme le vœu, avec beaucoup, je pense, qu'elle prospère, même s'il faut chaque fois remettre de l'énergie. Les éditions suivantes seront donc notoirement conditionnées par celle-là. Je préférerais que nous ne nous précipitions pas sur cette décision. Je n'exclus pas que cette décision relative à la billetterie puisse être considérée, mais ce n'est pas à moi de décider ou non si elle doit être mise au vote. Nous nous précipitons ce soir à dire : « nous votons la gratuité ».

M. LE PRÉSIDENT.- Ce que tu dis est de la sagesse !

M. BAULIEU.- Je préférerais que nous ne nous comptions pas là-dessus, Christophe. Voilà ce que je veux te dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense donc que nous pouvons faire ce que tu dis.

M. LIME.- Dans un cadre de consensus, parce que nous sommes dans un cadre de consensus, je veux bien, mais nous avons déjà posé la question en Bureau et on nous avait dit que l'on nous apporterait des chiffres précis ce soir sur un certain nombre de choses. Aujourd'hui, j'entends ce que dit Jean-Yves, et je ne le conteste pas. Quand on sait que cela coûte 20 000 €, nous sommes à 5 000 €. Nous sommes sur un budget de 468 000 €.

Pour être bien clair, il ne s'agit surtout pas de remettre en cause le festival, parce qu'il doit faire partie du rayonnement du Grand Besançon. Nous sommes bien d'accord. Dans ma tête, ce n'est absolument pas cela. Si nous voulons justement en faire un événement extrêmement populaire, voire l'agrandir aux autres collectivités, parce que je pense que si nous voulons justement – et la proposition de Jean-Yves va dans ce sens – que cela devienne l'événement du Grand Besançon, nous devons aller dans les autres collectivités. Nous savons donc que nous allons nous bloquer complètement sur les aspects tarifaires sur un certain nombre de choses, parce que sur un site fermé, tu peux encore à peu près verrouiller les choses. Je pense que notre territoire se prête justement totalement à ce type d'événement, y compris avec d'autres collectivités sur l'ensemble de notre territoire. Je pense que c'est un signe. Dans un cadre de consensus, je ne demanderai pas le vote pour que ce soit plus simple, mais j'ose espérer que nous irons dans le sens de la sagesse.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que nous allons voter cela. Sur le reste, je ne serais pas loin de penser comme Christophe LIME, mais je pense que la décision doit être mûrie. La Commission a travaillé sur le sujet à plusieurs reprises. Je crois que nous devons aussi respecter le travail de la Commission. Je vous propose que nous votions ce rapport en notant que le problème sera revu par la prochaine majorité.

Mme MAILLOT.- Je voulais juste ajouter un argument pour les prochains élus et pour le mettre dans le débat. Il a été discuté en Commission. Il y a eu ce débat au début sur la gratuité pour faciliter l'accès, pour dire aux personnes de venir, même pour y faire un tour, et lorsque c'est gratuit, cela facilite l'errance. Les gens viennent, c'est une incitation. Cela va dans ce sens, mais c'est un argument supplémentaire pour défendre la gratuité.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela se discute largement, nous en avons déjà parlé l'année dernière. Je suis plutôt d'accord avec toi, mais je n'ai peut-être pas tout compris. Je pense que c'est bien d'en reparler avec Jean-Yves PRALON. Il y a aussi le travail de la Commission qui était là et qu'il est compliqué de remettre en cause. Je vous propose que nous votions ce rapport, parce qu'il ne faut pas tout bloquer, et vous reverrez cela.

M. PARIS.- J'aimerais faire deux remarques à Christophe LIME. Premièrement, pour moi, la gratuité n'existe pas. Il y a toujours quelqu'un qui paie. Deuxièmement, lorsqu'il dit que cela coûte plus cher que cela nous rapporte, si nous commençons à lister tous les points budgétaires sur lesquels cela nous coûte plus cher que cela nous rapporte, j'ai bien peur que ce soit une liste à la Prévert.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est un peu vrai, et cela s'appelle aussi « le service public ». Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté dans l'esprit dans lequel cela a été dit.

Rapport n°7.2 - Syndicat Mixte des Maisons Comtoises -
Accompagnement à la maîtrise d'ouvrage

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Fonds d'aides aux écoles de musique -
Attribution des subventions 2020 supérieures à 23 000 €

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Jean-Yves PRALON, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Avenant à la convention de partenariat avec le Club Besançon Triathlon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Eau potable - Retrait de Grand Besançon Métropole (GBM)
du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable (SAEP) de Byans-sur-Doubs -
Vente d'eau en gros par le SAEP de Byans-sur-Doubs à GBM

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Christophe LIME, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - Conventions de livraison d'eau potable entre le Syndicat Intercommunal des
Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) et Grand Besançon Métropole (GBM)

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.3 - Convention avec le Bureau de Recherches Géologiques et Minières pour
la réalisation d'une étude géophysique sur Novillars

M. LIME.- Je pense que c'est un rapport important, et j'ai insisté sur ce sujet en Bureau. C'est vraiment quelque chose que nous recherchons sur Novillars et sur notre périmètre d'Arcier. Nous menons des études depuis deux ans pour pouvoir bien connaître l'origine de notre eau, et tout particulièrement pour bien la protéger. Je pense que ce sont des études importantes. Nous sommes pratiquement les seuls à les faire en France. Nous avons des aides de la part du Conseil Départemental de l'Agence de l'Eau et du BRGM qui est très intéressé par ces études. Vous avez vu qu'il participe à 20 % pour avoir des financements et pour garder les études. Je voulais simplement signaler que nous ne restons pas uniquement dans nos périmètres de protection qui, certes, sont déjà importants, mais qu'il y a une véritable recherche par rapport à cela.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, Christophe. Le BRGM est intéressé, parce qu'ils font les études ensuite. Nous avons donc intérêt à continuer à faire des études.

M. BAULIEU.- Nous avons un intérêt partagé.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.4 - Avenant n°4 au contrat de Délégation de Service Public d'eau potable du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue pour l'intégration de la nouvelle réglementation sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°8.5 - Offre de concours pour la réalisation d'une extension du réseau d'eaux usées rue d'Avanne à Montferrand-le-Château pour les besoins de l'EHPAD Jean XXIII

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.6 - Convention de prestations de facturation, recouvrement et reversement des redevances d'assainissement collectif et modernisation des réseaux de collecte avec la société Véolia

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Aménagement rue de la Distillerie – Roche-lez-Beaupré - Acquisition foncière

M. MICHAUD.- Je souhaite simplement apporter une précision au niveau de ce rapport que je demande que nous votions. Apparemment, une entente a été trouvée avec le propriétaire. Elle permettrait d'éviter d'aller en DUP.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sont 110 m². Est-ce bien cela ?

M. MICHAUD.- Oui, c'est cela.

M. LE PRÉSIDENT.- Il va certainement négocier quelque chose. En tout cas, si nous pouvions éviter de passer en DUP pour 110 m², ce serait bien.

M. MICHAUD.- Comme j'ai la parole, je souhaite en profiter pour dire un mot. Je voudrais faire des remerciements. Je souhaite remercier Jean-Louis FOUSSERET pour le travail qu'il a accompli pour notre Communauté et pour le respect de nos différences, ce qui est un élément important. Comme vous le savez, nous sommes une communauté avec de grandes différences, une ville-centre avec une population de 120 000 habitants, 70 000 habitants sur le reste de la communauté, avec des communes de toutes les tailles, la commune de Thoraise, dont je suis encore le Maire, étant une des plus petites.

Cette Charte que nous avons votée, qui a été portée par Jean-Louis FOUSSERET, permet aux plus petites communes d'être présentes au Bureau de notre Communauté. Je crois que c'est très important, et nous y tenons tous. J'espère que notre futur Président aura le même respect que celui que Jean-Louis FOUSSERET a eu vis-à-vis de toutes les communes. Il a toujours dit : « il n'y a pas de petits maires ». Je crois que c'est important. Je pense que nous devons le remercier pour cela.

Je voudrais remercier également le service Voirie de la Communauté Urbaine. En tant que Vice-Président aux Voiries, j'ai pu apprécier son travail. Pour vous donner un ordre d'idée, plus de 60 M€ ont été investis depuis 2014 entre la voie de bus en site propre, les pistes cyclables, et avec le transfert début 2019, 25 M€ de travaux ont été réalisés sur notre communauté. Nous avons pu mener ces travaux sans une inflation de personnel, et toujours avec de gros efforts. Je tiens donc vraiment à les remercier, et je crois que nous pouvons tous les remercier.

M. LE PRÉSIDENT.- Je te remercie beaucoup, Jean-Paul. Yves, tu souhaites de nouveau intervenir. Excuse-moi, j'ai oublié de te redonner la parole.

M. GUYEN.- Ce n'est pas grave, je suis patient. J'ai un message de Jacques GROSPERRIN, mon voisin de gauche, pour la plaisanterie, qui a nommé son voisin de droite pour lire le message. Il s'excuse de ne pas être présent ce soir à notre Conseil Communautaire réuni en particulier pour examiner le budget primitif 2020.

« Je vous prie de bien vouloir m'en excuser. À l'heure où Yves GUYEN lit ces lignes, je suis sur le plateau de Public Sénat pour mettre en valeur Besançon et notre territoire. Le thème que j'ai choisi d'aborder dans cette émission est la promotion de l'horlogerie et des micromécaniques. Vous me pardonnerez de ne pouvoir être avec vous pour cette dernière séance. Je sais que nous partageons tous le souci de l'attractivité de notre territoire. »

Je passe le paragraphe sur le budget.

« Je tiens à remercier tout particulièrement Jean-Louis FOUSSERET, mais également tous les élus qui ont participé activement aux évolutions en cours. Je salue en particulier le travail réalisé par chacun. Le passage en Communauté Urbaine est essentiel pour notre Métropole. Nous devons savoir en tirer tous les bénéfices de façon ambitieuse et responsable, avec courage et sang-froid, dans le respect de toutes les communes, avec une gouvernance adaptée à la période qui s'ouvre et aux projets que les nouveaux élus décideront de façon démocratique. Sénateur, je continuerai de me faire avec énergie, le défenseur des intérêts des maires de notre intercommunalité, de notre territoire. Je vous remercie. Jacques GROSPERRIN. »

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Yves, pour ce message de Jacques GROSPERRIN. Nous revenons au rapport n°2.1. Nous avons bien vu que ce serait peut-être inutile. En tout cas, nous le votons tout de même. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - BIOINNOVATION : Soutien aux missions de promotion, accompagnement des projets d'entreprises et animation de l'éco système santé BIOTECH MEDTECH pour l'année 2020

M. LE PRÉSIDENT.- Ce beau projet est en train de se terminer. Y a-t-il des questions à poser à Alain BLESSEMAILLE, Dominique SCHAUSS et moi-même ne prenant pas part au vote ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.2 - Aktya - Vie sociale - Acquisition de parts dans une société commerciale - Fusion et augmentation de capital

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que c'est la fusion/absorption avec la SEM Expansion 39, celle-ci étant absorbée. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°3.3 - Contrat de développement métropolitain -
Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de
l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté
sur le campus Bouloie-Temis -
Choix du lauréat et attribution du marché de maîtrise d'œuvre

M. LE PRÉSIDENT.- L'ISIFC est une belle pépite bisontine qui forme des ingénieurs en génie biomédical, comme vous le savez. Un concours a eu lieu, et l'architecte Dominique COULON a été retenu. Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Rapport n°3.4 - Contrat de développement métropolitain - Campus Bouloie-Temis -
Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre de
la réhabilitation et surélévation du bâtiment « Droit central »

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

Commission n°04 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Avenant n°1 à la convention de partenariat tripartite
CITEO-Grand Besançon Métropole-SYBERT
portant sur le soutien financier de CITEO à l'amélioration du dispositif
de collecte des recyclables en apport volontaire au centre-ville de Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.2 – Fonds « Isolation et énergies pour les communes » -
Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-les-Vignes

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Avenants pour l'année 2020
à la convention de délégation de compétence des aides à la pierre

M. LE PRÉSIDENT.- Pour ces sujets difficiles, je remercie Robert STEPOURJINE et notre ami Alain LORIGUET pour le travail qu'ils ont réalisé. Je remercie également les personnes des services qui doivent faire face parfois à des situations compliquées. Avez-vous des remarques sur ce rapport ?

M. STEPOURJINE.- Je voudrais simplement souligner que l'enveloppe de l'ANAH pour le parc privé représente tout de même 1 401 000 €. C'est donc une subvention très importante de l'ANAH pour cette compétence d'aides à la pierre pour l'habitat privé. Je voulais le souligner.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas de problème, c'est adopté.

Rapport n°5.2 - Programme d'action territorial 2020 :
gestion des aides déléguées par l'Agence nationale de l'habitat

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Robert STEPOURJINE, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°5.3 - NPRU Planoise - Avenant n°2 Coopérative du numérique

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté.

* * *

M. BAULIEU.- Nous arrivons au bout de la séance. Bien évidemment, le Président va conclure. Nous avons été un certain nombre dans différents domaines à adresser des remerciements aux agents. Je tiens à mettre ma casquette de Vice-Président RH. Je m'adresse au Directeur Général des Services et à toute son équipe de la Direction Générale pour, à travers eux, adresser des remerciements très sincères à tous les salariés de Grand Besançon Métropole. Il y a eu parfois des collaborations de personnels de la ville de Besançon qui ont apporté un concours aux actions de l'intercommunalité.

À plusieurs reprises, le Président dans son introduction, et d'autres, ont souligné les évolutions de cette institution. Il est vrai que si les élus ont apporté leur contribution, ce qui était leur rôle, les nombreux services ont mouillé leur chemise et ont assuré le quotidien avec talent, disponibilité, volonté, toujours dans un excellent esprit. Je remercie sincèrement tous les agents à travers la Direction Générale, avec, puisque nous sommes en séance, et on me pardonnera cette parenthèse, une mention particulière à l'adresse des services assurant le fonctionnement des assemblées. Ils ne m'oublient pas d'ailleurs dans le travail préparatoire quelquefois, dans la relecture passionnante des rapports du Bureau et du Conseil Communautaire.

Néanmoins, soyons conscients que le travail d'assemblée est aussi un travail d'exactitude, de précision à la fois sur le calendrier et sur les rapports, sur le sens des décisions et sur leur transcription. Il faut là aussi beaucoup de qualité, de vigilance et de rigueur. Ils l'ont, et je tiens, en notre nom à tous, à leur adresser de sincères remerciements, puisque nous sommes là dans le fonctionnement, grâce à eux, sans oublier le Directeur. C'est donc l'occasion de lui faire un clin d'œil. Merci à tous.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Ces applaudissements pour les services sont mérités. Je voudrais dire aussi que j'ai beaucoup apprécié la qualité de nos services, ainsi que leur loyauté. Je crois qu'il est important de pouvoir faire confiance aux services, d'avoir en face de soi des Directeurs et des personnels loyaux. Au fond, nous remercions beaucoup la Direction Générale, mais je voudrais dire que ces remerciements vont également à toutes les catégories de personnel dans une collectivité comme la nôtre, comme dans une commune. Aucune personne n'a pas un poste majeur. Je crois que cela a bien fonctionné, cela fonctionne bien. Les gens y croient, et nous avons des personnels pétris de service public et qui veulent faire bien. Bien sûr, ils sont embauchés pour cela, mais ils veulent le faire différemment, et je voudrais leur rendre hommage.

Je vais vous dire maintenant comment les choses vont se passer. Vous connaissez les dates des élections (15 et 22 mars). Je gérerai ensuite les affaires courantes de Grand Besançon Métropole jusqu'au 23 avril, jour de l'élection du nouveau Président (ou de la nouvelle Présidente) de GBM. D'ici là, il y aura des réunions de secteur, nous en avons déjà parlé en Bureau et vous êtes briefés. Bien entendu, je ne participerai pas à ces réunions de secteur, pas plus que Gaby (nous les avons suivies durant toutes ces dernières années) afin que chacun puisse se prononcer en son âme et conscience. Vous savez que c'est au niveau des secteurs que certaines choses importantes se feront.

Je voudrais également remercier la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale 25 qui met ses locaux à notre disposition. Très clairement, c'est bien, parce que faute de quoi, il serait très compliqué de trouver une salle de cette capacité, ce qui posera peut-être d'ailleurs à terme – je ne sais pas si ce sera dans le prochain mandat – la réflexion pour la construction d'une salle de séance commune entre la Ville, Grand Besançon Métropole, peut-être le Département. Je ne sais pas, mais le problème peut se poser. Merci à la CCIT 25 qui nous accueille depuis déjà quelques années dans ses locaux qui sont parfaitement adaptés. Ils sont même adaptés pour faire des « pots », puisque comme c'est la dernière réunion, je vous propose que nous puissions nous retrouver autour d'un petit moment convivial dans la salle d'à côté. Le principal est que nous puissions trinquer et parler entre nous. Merci encore. C'était la dernière séance.

Applaudissements.

La séance est levée.